



# ANNEXE A

## Comptes-rendus des consultations

**EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE  
PHOTOVOLTAÏQUE DE 33MW DE SEGOU- PELENGANA**

**Procès verbal de la consultation publique relative au tracé de la voie d'accès et la ligne électrique. (Préparation au recensement des populations affectées par le projet)**

Le jeudi 07 janvier 2016 et à Pelengana Wèrè, s'est tenue une assemblée générale dans le cadre du projet d'implantation de la centrale photovoltaïque de Ségou -Pelengana. Etaient présents, le représentant de Madame le Maire de Pelengana M. Gaoussou Coulibaly, le représentant du chef du village de Pelengana Wèrè son fils Alou Diallo, le chef du village de Bougouni, des conseillers des chefs de village de Pelengana Wèrè et de Bougouni, plusieurs notabilités et les populations susceptibles d'être affectées par le projet essentiellement. Au démarrage, M. Maïga après les salutations d'usage, la présentation des membres de l'équipe, spécifie les objectifs de la mission.

**M. Maïga (Chef de mission) :** Cette assemblée générale est consécutive aux précédentes. En effet ; l'EIES a démontré que les travaux du projet pourraient affecter certains de vos biens. Dans le cas d'espèce et conformément aux standards observés par le projet, il y a lieu de préparer un plan d'action de réinstallation pouvant prendre en compte vous-mêmes et vos biens affectés en vue d'une éventuelle compensation. Pour la réussite de la préparation de ce PAR, votre présence c'est à dire toutes les personnes concernées est nécessaire. La mission actuelle va donc concerner le recensement des exploitants agricoles et leurs parcelles, le recensement des concessions et des ménages résidants, ainsi que tous les biens susceptibles d'être affectés par les travaux du projet. Il vous est donc demandé de nous aider par votre mobilisation et l'information à véhiculer auprès de tous les propriétaires pouvant se retrouver dans les emprises des travaux du projet.

*Après ce bref exposé sur les objectifs de la mission la parole a été donnée aux participants, pour exprimer leurs préoccupations, attentes et recommandations.*

**M. Modibo Coulibaly (village de Bougouni) :** Les personnes ici présentes devront-elles attendre celles qui ne sont pas encore là pour que l'enquête commence ? Nous avons d'autres obligations.

**M. Maïga (Chef de mission) :** Non, l'enquête est individuelle vous n'aurez pas à attendre les autres. Les enquêteurs seront là et sont disponibles pour vous toute la journée.










**M. Sékou Dagnon (Habitant de Sidoninkoura) :** (Exprime son empressement). Je propose que l'enquête commence tout de suite.

# GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL

PAR DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Date (jj/mm/aaaa) :

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Drabo	Ibrahim	cultivateur/sowwèrè	73036427	
2	ISSER	Diana	cultivateur/Bougouni	78633431	
3	Zoumana	Soyoba	Ouvrier/sowwèrè	65490320	
4	Bamba	Aboubacar	cultivateur/Bougouni	—	
5	Bassam	Ihissa	Sowwèrè	79436103	
6	BRARÉ	Daouda	Sowwèrè	—	
7	Alou	Diablo	Élève	78757166	
8	Diakaridia	Tangara	Ouvrier	—	
9	Bako	Coulibaly	cultivateur/sowwèrè	76376238	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
10	Stami	Sow	cultivateur / Sowwèrè	73 18 36 60	
11	Sow	Aboubacar	cultivateur / wèrèba	79 78 28 95	
12	Kassogue	Amadou	Correspondant / Bourguini	73 32 06 34	
13	Aloussane	Diarra	cultivateur / Felenyona	65 27 10 71	
14	Koné	Bahary	Commerçant / wèrèba	74 47 68 04	
15	Alhamadou	Siebbe	cultivateur / side-sen	—	
16	Coulibaly	Moussa	Cultivateur / Bourguini	78 58 86 82	
17	Guindo	Konka dit sangalo	Eleveur / Emboucheur Sowwèrè	99 67 17 40	
18	Doumbia	Sékou	cultivateur / side Senincara	75 11 95 53	
19	Gaoussou	Konate	cultivateur / Hamalaye	66 54 30 88	


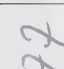







No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
20	Kone'	Moussa	Tailleur/Bougainvi	73 405672	
21	Ouedraogo	Abrahamadou	<sup>Bougainvi</sup> Bâtisse Générale	79 08 5172	
22	Aboukapha	Souleyberly	Owner / Seru were	—	
13	<del>Djoni</del>	<del>Adama Traoré</del>	—	—	—
23	Djoni	Adama	Eleve/Bougainvi	65598772	
14					
24	Traore'	Mahm D	Cultivateur/Bougainvi	69695065	*
15					
25	Traore'	Boubacar	Cultivateur/Prisalam	79275408	
16					
26	Diatta	Abrahamadou	Starabou / pelengana were	65271078	
17					
27	Sidi'be'	Abouhamede	Cultivateur / pelengana were	75810363	
18					
28	Sou	Amadou dit Bakoroba	Commerçant / pelengana were	73199710	
19					









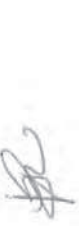

# GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL








PAR DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Date (jj/mm/aaaa) :

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
29	Sidibe	Stahamadou	Cultivateur	75810363	
30	Sow	Seydou	Cultivateur	75192677	
31	Maiga	Bonkana	Maçon	78028501 64523896	
32	Togola	Sidi	Cultivateur	63355003	
33	Sow	Souleymane	Cultivateur	79431328	
34	Fomba	Stahamadou	Maçon	75159057 7943	
35	Sow	Moussa	Cultivateur	67151375	
36	Coulibaly	Yacouba	Reparateur	66654996	
37	Diarra	Salif	Cultivateur/Bouyouni	75507391	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
38 40	Coulibaly	Soubeymane	Conseiller du Foyer / chef de village de Bougouni	79112982	
39 41	Sou	Amady	Électeur / soro wéré	67151995	
40 42	Diara	Issa	Cultivateur / soro wéré	77580653	
41 43	Sou	Amary	Cultivateur / soro wéré	63824148	
42 44	Thiane	Ba Boukary	Électeur / soro wéré	74040616	
43 45	Coulibaly	Modibo	Cultivateur / Bougouni	74527134	
44 46	Sou	Boukary	Cultivateur / soro wéré	79782895	
45 47	Semake	Soumaïla	Commerçant / soro wéré		
46 48	Keita	Yacouba	Photographe / pelenyana wéré	75263481	
47 49	Amadou	Sou	Électeur / soro wéré	61206637	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
48	Soul	Amadi Bekoroba	-Cultivateur / Eleveur / Sociétaire	73 19 97 40 83 23 23 00	
49	Traore'	Abamoutou	<del>Cultivateur / Eleveur</del> Cultivateur / Sociétaire	75 54 82 37	
50	Traore'	Abdoulaye	ouvrier en retraite COMATEX	77 55 24 10	15
51	Soul	Abody	Cultivateur / Eleveur	97 74 54 17 82 57 80 44	
52	Dianna	Nouhoum	Cultivateur / Sociétaire	66 98 60 42	
53	Soul	Baehima	-Cultivateur / Sociétaire	77 23 30 35	17
54	Soul	Amidou	Cultivateur / Sociétaire	76 69 47 86	
55	Soul	Stachibo	Cultivateur / Sociétaire	64 68 83 42	
56	Togo ka	Foussygni	Cultivateur / Sociétaire	78 53 54 37	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
57	Coulibaly	Souleymane	Cult. verteur / Sankhawa Sido	70 75 5336	#7
58	Coulibaly	Diakaridia	Etudiant	98 78 9035	[Signature]
59	Camara	hersemi	Multiva teur / Soro wene	60 75 7358	[Signature]
60	Fofana	Adama	Boucher / Sido Sankhawa	76 15 05 72	[Signature]
61	N'gobbele	Sanogo	CEDI - SAHEL	76 49 8688	[Signature]
62	Coulibaly	Agnon	CEDI - SAHEL	71-71-24-96	[Signature]
63	YONI	Roseline	CEDI - SAHEL	90 37 67 59	[Signature]
64	MAGA	Mahamadou Ahmadiou	CEDI - SAHEL	66 75 83 58	[Signature]

**M. Maïga (Chef de mission):** Oui dès que nous allons finir cette consultation, nous allons débiter l'enquête. Il est important que vous compreniez la procédure avant.

**M. Coulibaly (Enquêteur Cedi Sahel) :** Précise les pièces à fournir.

**M. Maïga (Chef de mission):** Ces documents sont très importants car elles permettent de vous identifier, d'éviter des erreurs et de faciliter la suite de la procédure.

**M. Sanogo (Enquêteur Cedi Sahel) :** Nous avons également besoin des numéros de parcelle, des numéros de compte bancaire. Ne vous inquiétez pas cela ne va pas servir à connaître l'état de votre compte.

**M. Fomba ( Conseiller du chef de Bougouni) :** Tout le monde n'a pas ses documents ici sur place.

**M. Maïga (Chef de mission) :** Nous commencerons pas ceux qui ont leurs documents, les autres pourront aller les chercher et nous sommes la encore jusqu'au dimanche.

**M. Diallo ( Fils du chef de Pelengana Wèrè, représentant son père) :** une grande partie de ceux qui possèdent des terres les ont reçues de leur arrière grand père, grand père ou de leur père. Il n'est pas évident que ces héritiers disposent de documents. Seuls ceux qui ont rachetés des terres possèdent des documents indiquant qu'ils sont propriétaires.

**M. Siaka Diarra ( Habitant de Wèrèba) :** (salutations). J'ai deux préoccupations : les sommes reçues en guise de compensation seront-elles suffisantes pour nous permettre d'acquérir des champs de la même envergure que ceux que nous allons perdre ? Aussi, j'ai appris que la ligne électrique traversera certaines concessions ; sont-elles prévues dans le recensement et seront-elles compensées ?

**M. Maïga ( chef de mission):** Merci M. Diarra. Les compensations seront faites selon les normes et les sommes reçues vous seront bénéfiques, elles vous permettront d'acheter de nouvelles terres si c'est le cas. Tout se fera dans la transparence. C'est la raison pour laquelle nous demandons également les numéros de compte bancaire ou tout autre moyen qui permettra de vous envoyer de l'argent de manière fiable. Si la ligne électrique passe par des concessions à Bougouni, les propriétaires concernés seront recensés.

**Chef du village de Bougouni :** Vous serez bien reçu à Bougouni pour le recensement.

**M. Maïga ( chef de mission):** Merci. Nous nous rendrons à Bougouni après la phase d'enquête concernant les champs.

**M. Souleymane Coulibaly (Conseiller chef de Bougouni) :** Ma préoccupation concerne l'emploi des jeunes de la localité et j'insiste la dessus.

**M. Diallo (Représentant le chef de Pelengana Wèrè) :** Lors des assemblées précédentes la question d'emploi a déjà été évoquée. Il est aussi important que nous ne perdions pas beaucoup de temps afin de leur permettre d'avancer dans leur travail.

**M. Maïga ( Chef de mission) :** En espérant que le message est passé , nous allons procéder aux enquêtes si vous n'avez pas d'autres questions .

#### **Arrivée du Chef de Pelengana Wèrè...**

Chef de village de Pelengana Wèrè : (Salutations). Je voulais ajouter que le développement de notre localité est notre préoccupation majeure. Nous n'avons pas une école digne de ce nom. Les femmes ont besoin de soutien dans leur activité notamment le jardinage qu'elles pratiquent déjà. J'insiste également sur l'emploi des jeunes de notre village car les jeunes sont notre avenir.. Toutes nos bénédictions accompagnent ce projet.

#### **Arrivée de Madame le maire ...**

**Mme le maire :** je viens me rassurer que tout s'est bien passé.

(S'adressant au chef du village de Pelengana Wèrè) : les préoccupations des populations sont importantes pour la mairie également. Le bien être des femmes et des jeunes de la commune est une préoccupation majeure à notre niveau.

(S'adressant à la population) : Je remercie tous ceux qui sont présents. Veuillez informer les personnes concernées qui ne sont pas présentes aujourd'hui afin que tout le monde soit recensé. Les enquêteurs ne sont là que pour quelques jours hâter vous s'il vous plaît.

La séance a été officiellement levée après environs deux heures de discussions.

Le secrétariat de la séance a été assuré par CEDI SAHEL.

Le représentant de la Mairie



Le représentant du chef de village de Pelengana Wèrè



Le chef de village de Bougouni



# **GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**

## **EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA**

---

### **COMPTE-RENDU DE CONSULTATION AUPRÈS DE LA MAIRIE DE PÉLENGANA**

**Date (jj/mm/aaaa) : 06 / 01 / 2016**

**Lieu : Pélengana Wèrè**

**Type de consultation : Entretien semi-dirigé**

---

Rencontre avec les autorités locales : Mme le Maire de Pélengana et le Secrétaire Général.

Sujet : Enquête de recensement et socio-économique en vue de l'élaboration du PAR.

Le mercredi 06 janvier 2016, première journée de notre mission nous nous sommes d'abord rendus à la mairie de Pélengana ensuite chez les chefs des villages de Pélengana et de Bougouni. A la mairie nous avons été reçus par M. Diarra, le secrétaire général de la mairie.

A notre arrivée monsieur Maïga, le chef de mission prend la parole pour expliquer la raison de notre visite. En effet suite aux visites précédentes il lui explique que cette visite va concerner le recensement des populations qui seront affectées par le projet. Aussi il souligne que nous aurons besoin de la mairie pour entrer en contact avec les élus locaux et mobiliser la population. Il explique également que la dernière étude d'optimisation permet de toucher moins de personnes mais les lignes qui seront souterraines doivent passer par Bougouni.

Monsieur Diarra comprend l'initiative et est ravi de savoir que les lignes seront souterraines. Cependant il a tenu à nous faire part de ces préoccupations qui sont les possibilités d'erreurs dans la reconnaissance des parcelles. Cela est dû au fait que le maire d'une commune voisine de Sakoïba a octroyé des permis d'occuper sur des terres appartenant à la commune de Pélengana de manière illégale et ces derniers pourraient se présenter au recensement pour réclamer leur droit.

Monsieur Maïga prend la parole en le rassurant que l'enquête sera faite dans les règles de l'art pour éviter les erreurs.

Madame le maire qui avait été contactée par monsieur Diarra est arrivée pendant l'entretien. Après les salutations, elle a pris la parole pour faire part de ses inquiétudes. Sa première inquiétude se situe au niveau de la procédure de l'enquête ; elle pense que si les enquêtes ne sont pas individuellement cela pourrait produire des résultats non fiables du fait que les personnes enquêtées seront influencées par la présence des autres ou de leur autorité locale. La deuxième inquiétude est en rapport avec les personnes qui auront leurs concessions traversées par la ligne électrique, elle pense qu'elles pourraient être réticentes à cela et que le projet devrait prévoir des mesures. Aussi elle a suggéré d'associer le service de l'agriculture à notre démarche.

# **GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**

## **EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA**

---

Monsieur Maïga explique que les enquêtes seront individuelles et monsieur Sanogo, un des enquêteurs étaye en expliquant la procédure de l'enquête.

Madame le maire avant de prendre congé contacte le chef du village de Pélelangana Wèrè pour l'avisé de notre visite.

L'entretien continu avec monsieur Diarra qui prend connaissances des nouvelles cartes issues de l'étude d'optimisation. Aussi il délègue Fousseyni un technicien de la mairie pour accompagner l'équipe chez les différents chefs de village. Il nous aidera également durant toute la mission.

Avant de quitter, les autorités locales nous ont rassurées de leur participation à l'AG et de leur appui pendant toute la mission.

**GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**  
**EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE**  
**SEGOU-PELENGANA**

---

**COMPTE-RENDU DE CONSULTATION AUPRÈS DE LA MAIRIE DE**  
**PÉLENGANA**

**Date (jj/mm/aaaa) : 06 / 01 / 2016**

**Lieu : Villages de Pélengana Wèrè et de Bougouni**

**Type de consultation : Entretien semi-dirigé**

---

Rencontre avec les chefs de village de Pélengana Wèrè et Bougouni

Sujet : Enquête de recensement et socio-économique en vue de l'élaboration du PAR.

**Village de Pélengana Wèrè**

Après les présentations et salutations d'usage, le chef de village de Pélengana Wèrè a annoncé à l'équipe qu'il a été avisé par Mme le Maire de Pélengana de notre arrivée. M. Maïga a présenté le mandat de la mission et a sollicité l'appui du chef de village.

Le chef de village prenant la parole à son tour, a remercié l'équipe pour les activités annoncées pour cette mission. Il a ensuite assuré l'équipe de son appui pendant toute la mission. Le chef de village a promis à l'équipe de mobiliser le village pour participer à l'assemblée générale de consultation. Il a désigné un de ses conseillers pour le représenter en permanence avec l'équipe durant toute la mission. Concernant la Consultation, le chef de village a désigné son fils Alou Diallo pour le représenter et dirigé l'activité.

Le chef de village a conseillé l'équipe de rester transparente comme elle l'a démontré dans le passé.

**Village de Bougouni**

Après les présentations et salutations d'usage, M. Maïga a présenté le mandat de la mission et a sollicité l'appui du chef de village.

Le chef de village a rappelé que M. Fomba, son conseiller désigné pour le projet lui annoncé l'arrivée de l'équipe et lui a fait un survol des activités prévues d'être menées. M. Maïga a confirmé le dire du chef en affirmant qu'il a pris soins d'appeler le conseiller pour annoncer l'arrivée de l'équipe.

Le chef de village s'est félicité de l'activité de recensement et l'enquête socio-économique qui, selon lui, permettront de rassurer les villageois concernant le cheminement de ce projet. Le chef de village après s'être rassuré de l'heure, du lieu de la consultation a promis de mobiliser la population de son village pour une participation massive.

Avant de souhaiter une bonne mission à l'équipe, le chef de village a promis de nommer deux conseillers à lui, qui accompagneront l'équipe pendant la période de l'enquête concernant le village de Bougouni.

# **GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**

## **EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA**

---

### **COMPTE-RENDU DE CONSULTATION AUPRÈS DE LA MAIRIE DE PÉLENGANA**

**Date (jj/mm/aaaa) : 08 / 01 / 2016**

**Lieu : Villages de Fahira et de Tiguini**

**Type de consultation : Entretien semi-dirigé**

---

**Rencontre avec les chefs traditionnels de Fahira et Tiguini.**

**Sujet : Identification préliminaire de sites d'accueil pour les terres agricoles.**

La rencontre avec les chefs traditionnels de Fahira et Tiguini a eu lieu le 08 janvier 2016. Fahira et Tiguini situés à une quinzaine de kilomètres de Pélengana font partie des villages cités comme préférences par les villageois de se voir attribuer des terres au cas où le projet leur en retirerait. L'objectif de la rencontre était d'enquêter auprès des chefs traditionnels le potentiel de terre possible dans ces villages dans la perspective d'une compensation en nature des personnes affectées par le projet au niveau de la centrale. Pour réussir la mission, l'équipe s'est faite accompagner par Modibo Coulibaly et M'boy Sow de Pélengana Wèrè tous connaisseurs de la zone en général et spécifiquement de ces villages.

#### **Village de Fahira**

Le chef de village après les salutations d'usage et la présentation du mandat de la mission et l'objectif de la visite par M. Maïga a exprimé son plaisir de nous accueillir dans son village. Il a poursuivi en nous faisant comprendre que les terres existantes relèvent de la propriété du service des eaux et forêts du village. Mais il pense que ces terres pourraient être octroyées sous certaines conditions. Il a proposé de contacter le service des eaux et forêts pour avoir plus d'informations sur les terres protégées. Cependant il existe aussi des parcelles appartenant au chef du village et à certains habitants qui pourraient être vendues.

Le chef de village propose la démarche consistant à organiser une AG villageoise pour enquêter auprès des propriétaires privés du village la possibilité de l'existence de terres à vendre. Il promet également de prendre attache avec le représentant des Eaux et Forêts dont le bureau s'occupe de son village et si possible de nous mettre en contact avec lui. Il se propose donc de revenir à nous très tôt suite à la concrétisation de ses démarches auprès des villageois et du service des Eaux et Forêts.

#### **Village de Tiguini**

Le chef de village de Fahira accompagne l'équipe chez son homologue de Tiguini. Après les présentations et salutations d'usage, M. Maïga a abordé le sujet sur le mandat de la mission et l'objectif de la visite. Le chef de Tiguini propose également de mener une AG dans son village afin de prospecter les propriétés privées en vente dans son village et nous contacter pour nous annoncer les résultats. Il dit également vouloir contacter le représentant des Eaux et Forêts pour avoir plus d'information concernant la disponibilité des terres.

Avant de quitter, les deux chefs de village ont encouragé l'équipe à rester en contact avec eux pour le sujet concernant les terres à vendre dans leurs villages.

# GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL

## PAR DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

### PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE A LA RESTITUTION DU PAR DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE PELENGANA SEGOU

Le mardi 24 Février 2016 s'est tenue à Pélengana Wèrè (site du projet) une consultation publique dont le thème principal portait sur la restitution du Plan d'Action de Réinstallation du projet de centrale photovoltaïque de Pélengana à Ségou.

Etaient présent le Représentant de la Mairie de Pélengana, le Chef de village de Pélengana Wèrè et Conseillers, le Chef de village de Bougouni et Conseillers, les PAP de la centrale, celles de la ligne électrique ainsi que plusieurs notabilités des deux (2) villages.

Après les salutations d'usage, la présentation des membres de l'Equipe, du mandat du groupement Golder / Cedi Sahel, M. Maïga a enchaîné avec les objectifs de cette consultation en vue de la restitution du contenu du plan d'action de réinstallation (PAR).

D'entrée de jeu, il a insisté sur la responsabilité de l'Etat malien en tant que premier responsable de la mise en œuvre de ce plan de réinstallation. L'Etat sera appuyé par Ségou Solaire en tant que Promoteur du projet.

Par la suite, un exposé exhaustif a permis d'aborder les points clés du PAR allant des objectifs poursuivis jusqu'aux suivi évaluation, le cadre légal, le calendrier d'exécution, la diffusion du PAR en passant par le cadre légal, les critères et la date d'éligibilité, la nature des biens qui seront potentiellement impactés, le nombre et types de PAP, les compensations et l'assistance aux PAP, etc.

Durant l'exposé, il a été signifié aux PAP l'approche du projet consistant à minimiser les impacts à travers diverses stratégies dont l'optimisation constatée sur l'emprise de la centrale et celle de la ligne. C'est ainsi que dans cette dernière emprise, les PAP avec les codes suivants bien que recensées ne seront pas touchées par les travaux : 9114, 9115, 9113, 9112, 9111, 9103. Les noms de ces PAP non cités dans ce PV, ont été lus et reconnus par les villageois. Certaines étaient présentes.

M. Maïga a également insisté sur les avantages de la compensation « terre pour terre » dans le cas d'espèce de projet en faisant ressortir tous les appuis reliés à ce type de compensation et son caractère maîtrisable et durable contrairement à la compensation monétaire sujette à plusieurs risques dont celui lié à l'investissement, à la gestion ; le tout aggravé par le manque d'expérience des PAP, leur analphabétisme, etc

Suite à cet exposé complété par M. Dicko et M. Koné tous de CEDI SAHEL, la parole a été donnée aux PAP pour exprimer leurs avis, leurs préoccupations et questions de compréhension.

Le débat très actif s'est structuré sur les aspects suivants du projet abordés par les PAP :

Salif Diarra : chef de village de Bougouni

Je soutiens la compensation en nature concernant la perte permanente de terre agricole.

M.Maïga : je rappelle que l'Etat à la responsabilité de la compensation. Il sera aidé par Ségou Solaire qui est le Promoteur du projet.

Salif Diarra : chef de village de Bougouni.

Est-ce que les arbres fruitiers seront compensés ? Par exemple les karités ?

M. Maïga : oui les arbres sont prévus pour une compensation en espèces.

Salif Diarra : Chef de village de Bougouni

J'attire l'attention sur la mise en œuvre rapide du PAR avant la saison pluvieuse, autrement les paysans perdront la saison.

M.Maïga : oui, le projet en a conscience. Si c'est le cas, les PAP seront dédommagées pour perte de cultures agricoles.

Madou Traoré : habitant de Bougouni

Par rapport au Comité des PAP, le Promoteur du projet sera-t-il membre de ce comité ?

M. Maïga : non, le comité des PAP n'est composé que de PAP ayant pour objectif de défendre les intérêts des PAP.

Lamine Traoré : habitant de Bougouni

Est-ce que les PAP seront compensées avant le début des travaux du projet ?

M.Maïga : selon les principes retenus dans le PAR, les PAP seront compensées avant le début des travaux.

Solomani Sow : conseiller du chef de village de Pélangana Wèrè

Une copie du PAR sera-t-elle disponible au niveau du Chef de village de Pélangana ?

M.Maïga : non, cependant, une copie du PAR sera disponible au niveau des Agents de liaison locale qui seront permanemment en contact avec toutes les PAP. Ainsi, vous pouvez à tout moment voulu avoir accès au PAR.

Seydou Sow : habitant de Pélangana Wèrè

Je pense que c'est nous qui devrions fixer le montant de la compensation monétaire car c'est nous qui savons le coût d'acquisition.

M.Maïga : le montant de la compensation monétaire est fixé en tenant compte de la valeur ou le prix sur le marché.

Moctar Diallo chef de village de Pélangana Wèrè

C'est le gouvernement qui a attribué les TF et c'est lui qui compensera les terres perdues. Je pense que cette option est préférable.

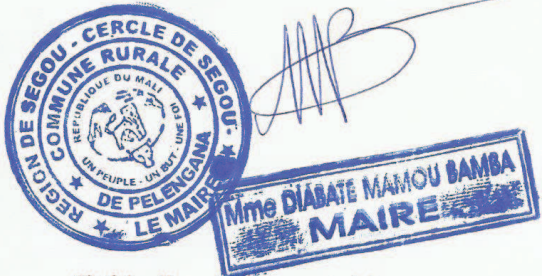
M.Maïga : comme il le dit, il est plus facile au gouvernement de remplacer les terres perdues que de vous donner de l'argent en guise de compensation.

Youssef Coulibaly : conseiller du Maire de Pélangana


En tant qu'autorité communale, je vous suggère d'accepter plutôt la compensation en nature que je trouve meilleure à celle en espèces.

La séance a pris fin après deux (02) heures de débat par une séance de prière pour la réussite du projet.


Représentant du Maire



Chef de village de Pélangana Wèrè

  
Moustar DIALLO

Chef de village de Bougouni










  
Salif DIARRA

**GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**

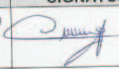

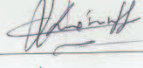

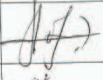




EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE






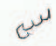


Date (jj/mm/aaaa) : 24/02/2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	DIALLO	MOCTAR	Chef de village / Pelengana wéré	66 71 02 86	
2	DIARRA	SALIF	Chef de village / Bougouni	75 50 73 91	
3	SOW	Ibrahim	Wéréba	77 23 90 35	
4	TRAORE	Youssef	Seminkoura	74 04 32 27	
5	DIALLO	Amadi	Wéréba	63 63 74 13	
6	GOITA	Yacouba	Wéréba	75 26 34 92	
7	DIARRA	Dumar	Bougouni	75 50 73 91	
8	TARBOURA	Amadou	Bougouni	75 34 43 61	
9	Camara	Lassane	Wéréba	74 47 61 58	

24/02/2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
	TRAORE	Diakalia	SCATEC-Africa Bd	66718279	
	Bagayoko	Hamadou	Mali Folkecenter	76773882	
	M'faly	Kone'	CEDI SAHEL	66-81 0390	
	Ahamadou	Dicko	CEDI SAHEL	66946020	
	Hahamoudou H.	Moïga	CEDI SAHEL	76995518	
	Karamoko	Diallo	P. Weie	76.21.57.25	
	Sana	Ynoussa	P. Weie Maître bricoleur	76.48-39-92	
	Moussa	Ziane	Bougoini	75 1181 53	
	Amadou Bako	Sow	P Weie	69 58 0585	

24/02/2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
	Amadou	Togola	P. werbaq.	-	
	Lamine	Camara	Cultivateur	60 75 70 58	
	Amoury	Sow	- 11 -	-	
	Sidibe'	Mamadou	cultivateur	75 81 03 63	
	Sow	Moussa	Cultivateur	-	
	Togola	Bourama	Cultivateur		
	Sow	Seydou	Cultivateur	75 19 26 77	
	Diarra	Nankoum	Cultivateur	66 98 60 42	

24/02/2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
10	TOGOLA	Podibo	Wéniba	73 77 35 48	
11	Traoré	Madou	Bougouni	762 7 7577	#
12	Traoré	Tiomoko	Sido soninkora	64 382 738	
13	Doumbia	Sehou	Bougouni	75 11 75 53	
14	Keita	Mohamed	Bougouni	65 04 31 41	
15	DAFFRE	Péma	Sido soninkora	79 17 36 55	
16	DAGNON	Sehou	Sido soninkora	66 95 65 44	
17	SOW	Bakary	Pelinyara wéré	79 78 28 25	
17	Coulibaly	Boubacar	Sido soninkora	86 27 05 90	
19	Traoré	Lamine	Sido soninkora	75 46 72 86	

24/02/2016

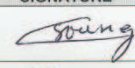

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Satoumata	Diarra	Directrice d'école	66 98 95 82	
2	Tata	Sow	Soro - Wese	76 69 4786	
3	Satoumata	Diao	Soro - Wese	-	
4	Assan	Sow	Soro - Wese	-	
5	Woukia	Diallo	Soro - Wese	-	
6	Loulibaly	Rodobo	Boussouri/Cultivateur	76 52 7134	

**GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**

EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Date (jj/mm/aaaa) : 24/02/2016



No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Dianane	Soungalo	enseignante	7632062	
2	Dembélé	Harouné	Commerçant	7385989	
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

**GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**

EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Date (jj/mm/aaaa) : 24/02/2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Colibaly	Noussou	wèvèba	7858962	
2	Traoré	Abdoulaye	Boussou / Président GOLDER ASSOCIATES	77552410	
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					

PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE A PELENGANA WERE DANS LA COMMUNE RURALE DE PELENGANA, CERCLE DE SEGOU REGION DE SEGOU.

L'an deux mille seize et le vingt-quatre février s'est tenue sur le site dudit projet, la consultation publique relative au projet de construction de la centrale solaire photovoltaïque de Pélangana sous la présidence du sous Préfet Central de Ségo. Outre le Sous-préfet de Ségo qui présidait cette consultation, étaient présents la mairie de Pélangana, les services administratifs et techniques de Pélangana et de Ségo, les chefs traditionnels, les personnes affectées par le projet (PAP), la jeunesse, les représentants de Scatec Solar, et plusieurs notabilités des localités riveraines du projet (Pélangana Wèrè, Bougouni, Sidosonincoura, Sorowèrè etc...).

La liste de présence est jointe en annexe.

Le comité consultatif interministériel formé pour la circonstance comprenait les membres ci- après :

- Mohamed	DIAKITE	DRACPN	Ségo
- Cheickna	KONE	SLACPN	Ségo
- Bougouna	TRAORE	Cantonnement Eaux et Forêts	Ségo
- Modibo	KEITA	DRUH	Ségo
- Bourama	FOFANA	DRPC	Ségo
- Luc	DIARRA	DRH	Ségo
- Brahima	GUIRE	SDSES	Ségo
- Hamady	DIABATE	DRDC	Ségo
- Bourama	FOFANA	DRPC	Ségo
- Diakaridia	TRAORE	IGM	Ségo
- Moussa N	COULIBALY	O.N	Ségo
- Demba	KEITA	EDM	Ségo
- Bakary	SANGARE	Subdivision Routes	Ségo
- Mamadou	KONATE	SLPSIAP	Ségo
- Souleymane	KONATE	DRE	Ségo
- Cheick O	TRAORE	O.R.S	Ségo

**Déroulement :**

Après les mots de bienvenue du Chef de village de Pélangana Wèrè et du Maire de Pélangana, la séance fut ouverte à 09H00 par le Sous-préfet Central de Ségo Mr Mamadou Timbély.

**Mamadou Timbély Sous-Préfet Central Ségo:**

Bonjour à tous. Tout d'abord, j'aimerais saluer votre grande mobilisation pour l'évènement qui nous réunit ce matin. Il s'agit du projet de construction de la centrale solaire photovoltaïque à Pélangana Wèrè dont le président a posé la 1<sup>ère</sup> pierre depuis décembre. Ce projet répond à la politique nationale de l'énergie que les plus hautes autorités ont toujours prôné. Egalement pour un tel projet, la population doit être consultée afin que leurs préoccupations et recommandations soient prises en compte lors de la réalisation du projet. Avant de donner la

parole au représentant de la Direction Régionale de l'Assainissement et du Contrôle des pollutions et des Nuisances (DRACPN) de Ségou qui nous situera le projet dans son contexte, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que ce projet va au-delà de la région de Ségou car c'est une première expérience au Mali et pratiquement même dans la sous-région.

Mohamed Diakité DRACPN/Ségou: Bonjour à tous. Depuis de nombreuses années, la protection de l'environnement a toujours préoccupé le gouvernement. C'est pourquoi, pour tout projet la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est obligatoire afin que la mise en œuvre du projet ne soit pas faite au détriment du social et de l'environnement. Alors d'après le Décret 08-346/P-RM du 26 Juin 2008 une EIES est obligatoire pour un projet de telle envergure. Donc, je vous invite à écouter attentivement les consultants qui nous expliqueront le projet, ses impacts potentiels ainsi que les mesures d'atténuation appropriées. Nous comptons sur vos suggestions qui seront prises en compte dans le document qui sera validé par l'administration. Enfin, ce document sera soumis au Ministre qui délivrera un permis environnemental avant le début des travaux de construction.

Mamadou Timbély Sous-Préfet Ségou: La parole est aux consultants.

Ahamadou Dicko Consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel :

Je rappelle que la présente réunion se situe dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social dudit projet. Les études ont débuté en 2015 et sont conformes aux exigences des textes en vigueur au Mali dont l'application du décret n°08- 346/P-RM du 26 Juin 2008 relatif à l'étude d'impact environnemental et social et aux exigences environnementales et sociales des actionnaires (SFI et les autres sponsors). L'objectif du projet est d'augmenter la quantité de l'énergie produite de 33 Méga watt. Il s'agit de transformer le soleil en électricité et son transport jusqu'à la station EDM située à 2km environ. La superficie totale du site du projet est de 87 ha. Pour le moment le projet a épargné environ 08ha sur lesquels se trouvent des habitations des populations avant que le besoin ne se fasse sentir. Le site du projet est un titre du Ministère de l'Energie et de l'Eau. La différence entre ce projet et la haute tension est marquée par le fait que les fils seront placés dans un trou d'un mètre de profondeur et large de 0,5m avec une emprise de 9m avec 4,5m de chaque côté du trou. La route par laquelle le fil doit passer est longue de 20m et doit être aménagée. La phase de construction de Ségou Solaire se déroulera en 5 étapes :

- La préparation du site (site, construction des accès et des routes) ;
- Les travaux mécaniques (implantation des structures et installation des conteneurs) ;
- Les travaux électriques (Installation et configuration des composants électriques) ;
- La mise en place des installations de raccordement ;
- La fin des travaux ; le test et la mise en service (Tests de la mécanique, Tests électriques, Tests de niveau de production électrique).

Pour l'alimentation du projet en eau, il y-a deux options : le ravitaillement à l'aide de fûts ou la confection de forages. Des études ont été faites pour voir la présence de l'eau sur le site mais il n'y-aura pas d'impact sur l'eau déjà existante dans le milieu. Parmi les impacts négatifs il y-a le soulèvement de poussière par les gros engins qui passent et la production de déchets divers sur le chantier. Ces déchets auront un mode de gestion appropriée.

Le début de la construction de la centrale est prévu de juin à août 2016. En ce qui concerne la coupe des arbres elle sera effectuée avec implication des autorités compétentes. De septembre à décembre ce sera la livraison et l'installation des structures. Le début de l'exploitation est fixé en février 2017. Le besoin en travailleurs est de 150 à 200 employés constitués par les travaux de métier et des travaux d'ouvriers. Pour accueillir le personnel, le projet fera des aménagements sur le site et installera des tentes. Les employés n'habitant pas dans la zone se logeront dans des installations hôtelières existantes. Pendant la phase d'exploitation deux grands systèmes sont envisagés ; la maintenance préventive concernant à prévenir les dégâts et la maintenance corrective pour limiter les dégâts.

Pour la phase de fermeture le contrat entre l'Etat et le projet prend fin après 25ans d'exploitation et il doit revenir à l'Etat qui continuera à le gérer. Si l'Etat ne souhaite pas reprendre la centrale, le promoteur démantèlera la centrale à l'expiration normale de la concession et remettra en état le site en tenant compte des conditions normales d'usage du site, en respectant les obligations de réhabilitation environnementale du site conformément au Permis Environnemental et conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques du secteur de l'énergie solaire.

N'Faly Koné Consultant Cedi/Sahel :

Les impacts du projet sur la zone d'étude et ses environs sont à la fois positifs et négatifs. Les impacts négatifs sont l'affectation du sol par les mouvements des engins lourds, de l'air par les poussières et de l'eau par l'infiltration de la nappe phréatique par les huiles. Les impacts positifs du projet sont entre autre la création d'emplois directs et indirects en faveur des populations riveraines. Il est à signaler que tous les sites culturels (mosquées ; lieux de sacrifices etc...) seront épargnés. L'évaluation a été faite suivant 4 phases qui sont :

Celles de la préparation, de la construction, de la production d'énergie et de la fermeture. La phase de préparation consiste à la clôture d'identification, à la coupe des arbres, à la confection de forages qui serviront au lavage des panneaux, à faire des indications aux sites culturels. Dans la phase d'exploitation il y aura un système approprié de gestion de l'eau de lavage des panneaux et des mesures d'atténuation des bruits et des poussières. A la phase de fermeture il sera procédé à la remise en l'état du site. Un comité de suivi sera mis en place pour contrôler le respect des mesures environnementales et de sensibilisation contre les maladies; les IST; le sida et même l'Ebola.

Mamadou Timbély Sous-Préfet Ségou:

La parole est aux populations.

Sékou Traoré Jeunesse Pélangana :

Bonjour. Ma question est relative à la ligne. Est-ce que après la mise en place de la ligne haute tension sous terre, peut-on toucher à cette emprise ?

Ahamadou Dicko consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel :

Les dimensions de la tranchée seront de 1m de profondeur, 0,5 m de largeur. L'emprise maximum est de 9 m pendant les travaux soit 4,5 m de part et d'autre du tracé de la ligne de raccordement. L'emprise ne pourra être utilisé pour d'autres travaux encore moins servir d'habitation.

Youssouf Diarra Secrétaire général de la mairie de Pélengana:

Vous avez parlé de la production des déchets dans certaines phases du projet ainsi que sa gestion. La mairie pourra-t-elle avoir un droit de regard sur la gestion de ces déchets car certains déchets pourront être dangereux ?

Ahamadou Dicko Consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel :

Dans le suivi, la mairie et la DRACPN/Ségou sont parties prenantes de ce processus. Donc, elle doit être impliquée dans la gestion de ces déchets.

Ibrahima Sylla maçon:

Bonjour, je suis maçon. Quel est le mode de recrutement prévu lors des travaux de construction de la centrale et des infrastructures connexes ? J'y suis intéressé.

Mahamar Maïga Consultant Cedi Sahel :

Le promoteur veut jouer sa partition dans la promotion de l'emploi local. Ainsi, les emplois locaux seront privilégiés. Il est prévu un bureau de recrutement à Pélengana Wèrè.

Mamadou Timbély Sous-préfet Ségou:

Les emplois sont une préoccupation de l'Etat, je suggère de préciser le type d'emploi concerné.

Diakalia Traoré Représentant Promoteur Africa Power :

Il s'agit principalement des emplois qualifiés et non qualifiés. Pour certains travaux spécifiques, nous sommes obligés d'amener des spécialistes sinon les autres proviendront des localités riveraines.

Moctar Diallo Chef de village Pélengana wèrè:

Cela fait plusieurs fois maintenant qu'on parle de ce problème d'emplois. Retenez que nos enfants n'ont plus rien à faire à cause de l'urbanisation qui est en train de prendre toutes nos terres que l'on cultivait, où paîtraient nos animaux. Au nom des localités riveraines, nous exigeons le recrutement de nos enfants.

Amady Diallo Propriétaire de champ et éleveur:

Bonjour à tous, je suis le président de la jeunesse et président des éleveurs de Pélengana Wèrè. Le chômage est une réalité chez nous. La jeunesse a déjà pris l'initiative en contactant le chef de village pour l'ouverture d'une liste en vue du recrutement lors des travaux. Cette liste pourra être exploitée pendant les travaux. Aussi, quelles sont les mesures prévues pour les éleveurs (couloir de passage des animaux, aliments bétails etc.) ?

Diakalia Traoré Représentant Promoteur Africa Power :

L'emprise de la centrale sera clôturée. Cette clôture constituera, une barrière entre les installations et les animaux et évitera tout accident.

Mahamar Maïga consultant Cedi Sahel :

J'ajouterai que lors de la mise en œuvre du Plan d'Action et de Réinstallation (PAR), les éleveurs seront appuyés par le projet afin de définir un nouveau couloir de passage des animaux.

Mamadou Konaté SLPSIAP Ségou:

Pouvez-vous reprendre l'explication sur le tracé de la route ?

Les consultants Dicko et Koné ont remontré sur une carte le tracé de la route (Centrale-Ligne haute tension-bifurcation-rue 625-RN6).

Diakaridia Traoré IGM Ségou:

Je vous rappelle que le tracé de la route a été légèrement modifié au niveau de la bifurcation il y a de cela quelques jours, car l'IGM s'est rendu compte que l'ancien tracé passait sur certains titres fonciers. Voilà sur cette carte, le nouveau tracé.

Boubacar Coulibaly Propriétaire de champ Sido Sonincoura (PAP):

A quand la fermeture du site ? Est-ce après avoir tout pollué ou après la faillite du promoteur ?

Ahamadou Dicko Consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel :

Après 25 ans d'exploitation, les installations seront mises à la disposition du gouvernement qui continuera l'exploitation ou décidera de sa fermeture. En tout état de cause les mesures sont prévues pour la fermeture (remise presque qu'à l'état initial du site après fermeture).

Modibo Coulibaly Bougouni (PAP) :

Bonjour à tous. Toutes les PAP (personnes affectées par le projet) notamment les propriétaires terriens sont inquiets par rapport à ce projet car nous n'avons que ces terres pour nourrir nos familles. Pouvons-nous compter sur la compensation ?

Mahamadou Maïga Consultant Cedi Sahel :

Cette étude a été basée sur les textes maliens, ceux de la BAD et de l'IFC. L'objectif est que tous les biens pris dans l'emprise du projet soient compensés. Il est de la responsabilité de l'Etat de compenser tous les PAP proportionnellement à leur perte. Ce, sous assistance du projet.

Bougouna Traoré DREF/Ségou :

Les impacts sont nombreux et divers. Quelles sont les espèces qui seront utilisées pour le reboisement compensatoire, le lieu du reboisement ainsi que la superficie. Nous voulons également avoir le PGES du projet. Avez-vous fait l'état initial de la flore ?

N'Faly Koné consultant Cedi Sahel :

Tout d'abord, un état de référence du milieu biologique a été fait. Toutes les espèces présentes ont été recensées. Nous sommes même allés plus loin en précisant le statut des espèces présentes dans la région selon les textes maliens et selon l'UICN. Le reboisement compensatoire s'effectuera avec les essences locales le lieu et la superficie seront définis en collaboration avec les parties prenantes du suivi dont votre service. De toute façon, il est prévu de reboiser le site à la fermeture en plus d'une période de suivi de quelques années.

Brahima Guiré SLDSSES/Ségou :

Je propose de mettre l'accent sur l'aspect social. Quels sont les appuis que vous souhaitez apporter au service de santé local?

Ahamadou Dicko Consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel :

Je vous rassure que le projet ne sera pas mis en œuvre au détriment du social. Un renforcement des capacités du centre de santé de Pélangana est prévu dans le PGES et fait partie des activités de la responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) des promoteurs.

Amady Diabaté Service des Domaines Ségou :

Le site est sur un titre foncier d'environ 87ha. Quels sont les documents justificatifs que les PAP ont sur un titre foncier alors que le service des domaines n'est pas informé ?

Mahamadou Maïga Consultant Cedi Sahel :

Beaucoup d'entre eux ont des actes de vente, d'autres des permis d'occuper. Malgré tout, le promoteur a momentanément optimisé l'emprise en évitant les habitations de l'emprise.

Luc Diarra DRH/Ségou :

Quelles sont les investigations que vous avez menées sur le site ? L'Hydraulique sera concertée lors de la mise en œuvre du projet ?

N'Faly Koné Consultant Cedi Sahel:

Le service de l'hydraulique nous a été d'une grande importance pendant la mission de l'état initial. Les informations locales sur les ressources en eau de surface et souterraines sont détaillées dans le document de l'EIES. Par l'intermédiaire de la DRACPN/Ségou, le service de l'hydraulique est partie prenante du suivi de la qualité des eaux durant le projet.

Bourama Fofana DRPC Ségou :

J'ai des suggestions, des recommandations et des questions. Respectez la distance réglementaire entre les habitations et la ligne. Aussi, je vous suggère de respecter la disposition des lignes électriques selon la réglementation malienne. Sensibiliser la population riveraine par rapport à la sensibilité des installations.

Comme questions, quelles sont les mesures prévues en cas de sinistre avant l'arrivée de la protection civile?

Ahamadou Dicko Consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel:

Nos remerciements pour les conseils. Nous vous rassurons que ces suggestions sont déjà prévues dans le plan santé sécurité-sureté. Effectivement une procédure de gestion des risques sera mise en place (formation, sensibilisation, simulation).

Mamadou Timbély Sous-Préfet Ségou :

Avant de passer la parole aux consultants pour exposer la partie concernant le PAR, il a posé une question spécifique au représentant du projet. La question est de savoir, quel est le rôle des différentes parties (l'Etat et le projet) dans la mise en œuvre des mesures de compensation du PAR ?

Diakalia Traoré Représentant du projet :

L'Etat, assisté par le promoteur, et les intervenants clés identifiés dans le PAR du projet auront la responsabilité de mettre en œuvre le PAR et de suivre l'efficacité des mesures proposées dans le rapport. Donc les champs affectés seront compensés par l'Etat et le projet l'appuiera juste.

Mahamadou Maïga: Consultant Cedi Sahel :

Effectivement le responsable de la mise en œuvre de ce PAR est l'Etat malien. Le projet assistera l'Etat dans la mise en œuvre du projet.

M.Mamadou Sidibé (PAP), Pélangana Wèrè :

Est-ce que la dotation en kit (engrais minéraux, céréales pour 1 ha ; des semences certifiées pour 1 ha ; les outils suivants : charrue, herse, semoir, pelle, fourche, pioche, brouette et hache paille ; une charrette ; un âne) est gratuite ? ; Ou bien, est-ce que ledit kit est remboursé au projet ultérieurement ?

Mahamadou Maïga Consultant Cedi Sahel :

Le kit qui sera donné aux PAP ayant suivi la formation agricole sera un élément de l'assistance du projet aux PAP ayant opté pour la compensation en nature concernant la perte permanente de terre agricole. Le kit est un don, il n'est donc pas à rembourser.

Hamadi Diabaté Direction Régionale des Domaines et du Cadastre Ségou:

Quelles sont les valeurs des documents des PAP montrant que les champs sont pour eux ?

Les domaines ne sont jusque pas au parfum de la situation des PAP.

Demba Keïta Directeur par intérim de la Direction régionale de l'Energie :

Je reviens sur la question de mon homologue des Domaines par rapport aux valeurs des documents des champs recensés.

Mahamadou Maïga Consultant Cedi Sahel :

Comme dit tantôt, cette étude respecte également des normes internationales dans le domaine de la réinstallation (IFC, BAD). Ce qui a conduit à recenser toutes les personnes affectées ainsi que les biens (quelque soit le document présenté : acte de vente, titre provisoire, titre final, témoignage, ...) en vue de leur prise en compte dans le projet.

Pour revenir à votre deuxième point, je dirai que vous serez contacté lors de la mise en œuvre car vous faites partie des acteurs institutionnels devant prendre part à la mise en œuvre du projet. Actuellement nous sommes dans la finalisation et la validation du document du PAR.

IbrahimaSylla PAP :

Comment se fera la compensation pour les parcelles nues (non bâties) dans l'emprise de la ligne électrique ?

Mahamadou Maïga Consultant Consultant Cedi Sahel :

Dans le PAR, aucune compensation n'est prévue pour les parcelles vides qui seront dans l'emprise de la ligne électrique. Cependant, je dois vous rappeler que dans le projet il existe un mécanisme de gestion des plaintes et des conflits qui sera mis en place et qui pourrait être utilisé par les PAP.

Sékou Dagnon PAP :

J'ai un souhait à exprimer, ensuite je poserai une question. Je vous en prie vous le projet ; accepter de nous (PAP) donner quelque chose car nous n'avons rien d'autre (ressource) que ces champs là.

Ma question : les PAP bénéficieront-elles réellement des compensations terres pour terres ?

Ahamadou Dicko Consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel :

L'Etat à travers la préfecture, les services techniques et la mairie sont en train de travailler pour que les PAP puissent bénéficier des compensations terres pour terres réellement.

Amadou Bacoraba Sow PAP:

Les PAP ont-elles le choix entre la compensation en nature et en espèces ?

Ahamadou Dicko Consultant Bureau d'étude Golder/Cedi Sahel :

Oui, les PAP ont le choix libre entre les 2 types de compensation. Cependant, l'expérience a démontré que la compensation en nature concernant le remplacement des terres agricoles est plus rentable pour les PAP vue notamment tout l'accompagnement qui s'en suit.

Lamine Traoré PAP :

Nous sommes sous la ligne haute tension et actuellement nous sommes affectés par la ligne électrique de ce projet. Que devons-nous faire ?

Mamadou Timbély Sous-Préfet Ségou :

L'Etat à travers plusieurs types de communication a fait savoir que l'emprise des hautes tensions devraient être libérées.

Madou Traoré PAP :

J'ai quitté mon habitation à cause de la ligne haute tension, mais certains équipements ( puits, cuisine) seront affectés par ce projet ; comment la compensation se fera-t-elle ?

Mahamadou Maïga Consultant Cedi Sahel :

Les équipements fixes recensés dans le cadre de ce projet seront compensés conformément au contenu de la restitution du PAR.

Mamadou TEMBELY, Sous-Préfet Ségou :

Ainsi, je sens qu'une convergence de vue se dégage quant au choix de la compensation terre contre terre et pour les exploitations agricoles et pour les terrains à usage d'habitation dont le recensement a déjà été finalisé dans le Plan d'Action de Réinstallation.

Je tiens à rappeler que la commission locale de conciliation du Cercle est à pied d'œuvre avec ces services techniques partenaires déjà pour la recherche de terres agricoles et de lots à usage d'habitation, au cas où le gouvernement consentirait pour le principe de compensation.

Ainsi, en l'absence d'autres intervenants pour des commentaires ou questions, le Sous-préfet présidant la séance de la consultation publique a posé à l'assistance la question de savoir si la population est favorable au projet de Ségou Solaire ?

La population à l'unanimité a dit **oui au projet**.

Ainsi, il a levé la séance après 4heures 30minutes de débats./.

Le Secrétaire de séance

Mohamed DIAKITE



Le Président de séance

Mamadou TEMBELY  
Administrateur Civil


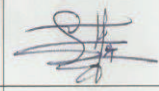
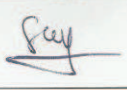


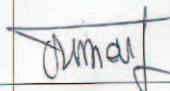
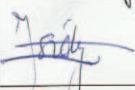
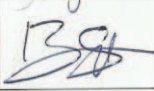





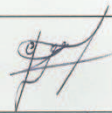
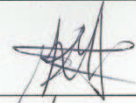
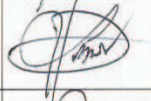


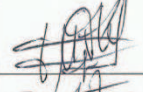

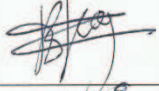

## GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL










EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Date (jj/mm/aaaa) : 25-02-2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Bamba	Mrs Diabate Mamou	Maire / Maire Pelelangana	66724465	
2	KEITA	Dembou	DRE / Directeur PI	79038729	
3	Konate	Souleymane	DRE Segou	79-258892	
4	Coulibaly	Fousslegni	Mairie Pelelangana	93 245744	
5	Coulibaly	Boubacar	Sido Soukoura	66-27-05-90	
6	TRAORE	Cherif Oumar	ORS	66.71.23.42	
7	SIDIBE	KASSIN	SR-Segou	79483802	
8	Sangare	Barcary	S.R. Segou	49 025487	
9	DIABATE	Hamady	CB-Domages-Segou	76-05-97-66	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
10	Diallo	yaya	Pelengama Wéré	/	
11	Diana	Sidiki	Bougama		
12	Boukama	Guie	SLDSES	23205702	
13	Diallo	duc	Hydraulique	65-67-74-84	
14	DIARRA	Youssef	Maire / SCSAL	75390446	
15	DIARITE	Lamina	CBT - Pelengama	76-16-26-95	
16	Cherina	KONE	chef SACPM, Sep	66171058	
17	DIARITE	Mohamed	CDCSE-TRACPN-S	66301196	
17	SLBoukama	Sofana	Prevention / DRPI	76-19-87-65	
19	Bougama	Tzavé	chef Cant Bar	66932392	
20	Namadou	KONATE	chef SLPSMAP	66886255	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
20	Sekou	Jagman	Cultivateur	66 85 65 44	
21	Jadou	Pieng	Reparateur Moto	78 19 68 34	
22	Ibbouf	Diarra	Malgou	94 59 48 18	
23	Amadou	Koumbou	Benge	94 38 88 14	
24	Sekou	Koumbou	Commengant	75 11 95 53	
25	Lamine	Toure	Artisan	95 46 92 86	
26	Lamine	Kamara	Cultivateur	60 95 93 59	
27	Amadi	Dialla	Cultivateur	63 68 74 13	
28	Alex	Dialla	Benge	66 22 65 40	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
29	Madiba	Conkbalg	Cultivateur	9452 9134	
30	Bounoma	Diolla	Cultivateur	//	
31	Yaga	Diolla	Cultivateur	//	
32	Kobbina	Molle	Employé de commerce	62 05 9446	
33	Diakhatia	Troure	SCATEL / AFRI CA POWER	6671 82 79	
34	Amadou	SOW	Cultivateur	//	
35	Boumana	Fafana	Travailleur / DR-PC	76-19-87-65	
36	Djor Lamine <del>Diakhatia</del>	<del>Diakhatia</del> Diakhatia	Commandant de Brigade de Pelungu	76.16.26.91	
37	Youssouf	Diourol	Secrétaire général Mairie Pelungu	95 44	

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
38	Ronde	Souteymane	DR-E Sogou	79 21 88 97	
38	TRIORE	Bougrana	Cant. Eau Forêt	86 33 23 92	
40	Diallo	Yafa	DNE	66 56 98 22	
41	Houssou	Okomati	Memebien	75 11 46 60	
42	Youssou	Songare'	élève	99-86-96-76	
43	Diallo	Ousmane	élève	99-11-12-26	
44	DICKO	Ahamedou	Consultant/Golde CEH-SAHÉL	70 72 19 97	
45	MAIGA	Mahamadou A.	Consultant Golde/ Cedi Sahel	76-99 55-18	
46					






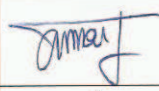

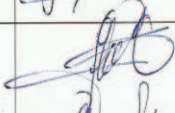
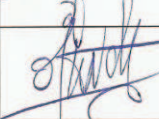
## GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL


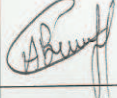
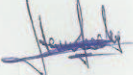
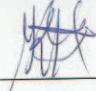






EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Date (jj/mm/aaaa) :

25/02/2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Timbely	Malick	Chauffeur Cercle Segou	77 71 78 29	
2	Brakima	Traore	Chauffeur IGM	66 66 57 53	
3	Abdou	Sou	Momogone	//	
4	Abdou	Gialla	Momogone	//	
5	Diakandia	TRAORE	I.G.M Segou	69 57 46 88	
6	Cheick Oumar	TRAORE	ORS	66-712342	
7	Brakima	Quire	SLDSES	73 20 57 02	
8	Damadou	KONATE	chef SUPSIAP	66 88 62 55	
9	Moussa N.	Coulibaly	officier du Niger	66 76 69 12	


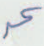


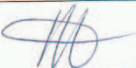
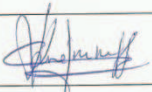
No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
10	Duakara	Eusmane	Mali Folkecenter Directeur Executif	+223 66710389	
11	Mme Coulibaly	Aminata Barry	Mali Folkecenter	+223 69306166	
12	DIABATE	Hamady	CB-Domains	76-85-97-66	
13	Diarra	duc	D. B. H. de jou	65-67-74-84	
14	Traori	Dramane	Eleve	765269	
15	Sow	Amadou Bakouba	Cultivateur	69580585	
16	Togola	Bourama	Cultivateur		
17	Hamidou	SOW	Cultivateur	//	
17	Issa	Issara	Cultivateur	//	
19	Bacou	SOW	Cultivateur	7998985	

**GOLDER ASSOCIATES / CEDI SAHEL SARL**

EIES DU PROJET DE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE 33 MW DE SEGOU-PELENGANA

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Date (jj/mm/aaaa) : 25/02/2016

No	NOM	PRÉNOM(S)	FONCTION/STRUCTURE	TELEPHONE	SIGNATURE
1	Sylla	Ibrahima	Bougouni / Raison	7973649	
2	Traoré	Abdoulaye	Bougouni / Vitekeur CONATEA	77552410	
3	Traoré	Nadou	Bougouni / Teinturier	76277547	#
4	Traoré	Yousouf	Sido Soumankoua / Nemine	76043227	
5	Traoré	Tiekmoko	Sido Soumankoua / Raison	67382738	
6	DIALLO	YAYA	DNE / chargé ds ENERS	66569892	
7	Ismael	Toure	DNE / Directeur National		
8	Coulibaly	Tezana	CT / MEE		
9	N'Faly	Kone	consultant Golder / cedi Sahel	66810990	



**ANNEXE**  
**RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE SUR LES CONSULTATIONS**



Photo 1: Rencontre SG de la mairie de Pélengana  
date: 24/02/2016



Photo 2: Rencontre SG de la mairie de Pélengana  
date: 24/02/2016



Photo 3: Rencontre sous-préfet  
date: 24/02/2016



Photo 4: Pré-Consultation des PAP pour le PAAR  
date: 24/02/2016



Photo 5: Consultation publique (EIES et PAAR)  
date: 25/02/2016



Photo 6: Consultation publique (EIES et PAAR)  
date: 25/02/2016



**ANNEXE**  
**RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE SUR LES CONSULTATIONS**



Photo 7: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 8: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 9: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 10: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 11: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 12: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



**ANNEXE**  
**RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE SUR LES CONSULTATIONS**



Photo 13: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 14: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 15: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016



Photo 16: Affichage date d'éligibilité au PAAR  
date: 25/02/2016

25/02/2016 à Pélengana wéré

Nous PAP ci-dessous acceptons et préférons  
 compensation "Terre pour terre" pour la perte  
 permanente de parcelle agricole suite à la  
 Consultation publique

N°	Prénom	Nom	Code	Tél:	SIGNATURE
1	Ségon	Dagnon		66956544	
2	Modibo	Coulibaly	8205 et 8206	7527134	
3	Souleymane	Coulibaly	8102	68579531	
4	Rousse	Sow		Soro wéré	
5	Youssouf	Traoré	8211	76032 27	
6	Cheicko Boukader	Sow	8209	75234 874	
7	Rokia	Wallo	8213		
8	Rahamadou	Sidibé	8112	758103 63	
9	Esse	Diana	8106	77580653	
10	Sidiki	lamara	8111	744761 58	

Prénom	Nom	Code/let tel	tél	Signature
(11) Amary	Sow	8108	63074 148	
(12) Boukary	Sow	8107	797828 95	
(13) Brehima	Sow	8204	772390 35	
(14) Thiémoko	Trané	Sido sonin Koura	643827 31	
(15) Abdoulaye	Coulibaly	Hamdalye	792633 77	
(16) Agnadou	Camara	8210	60757358	
(17) Dramane	Trané	9117	76526912	
(18) Néma	Dalle	8217	66815742	
(19) Arouna	DEMBELE	8114	66666954	
(20) Soungalo	Diassana	sido soninkoua	76320162	
(21) Ramadou	Kone	Sido soninkoua	667105 65	
(22) Rodar	Diallo	8117	66710286	

Nom	Prénom	Code/Residence	tel	Signature
(23) <del>Amado</del> Diallo	Amady	8118	6363 7413	<del>Signature</del>
(24) Fogola	Sidi	8206	pêto Soro-wère	
(25) Sow	Souleymane	8202	Soro-wère	
(26) Sow	Amadou	8113		
(27) Bouba car	Coulibaly	8214	Sido souin kouma 6627 0590	Signature



## COMMENTAIRES ATELIER DE RESTITUTION DNACPN\_ 17 MARS 2016

	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<b>Bacari TRAORE, DNACPN</b>			
1	<b>Observations:</b> Page de Garde : Ecrire rapport provisoire en titre provisoire ;	Le rapport est final dans cette nouvelle version.	Le rapport est final dans cette nouvelle version.
2	Page 3 : Biffer la dernière phrase qui est entreprise en Page 4 ;	Le rapport a été modifié.	
3	Page 82 : Paragraphe dernière phrase, biffer Bougouni.	Le terme 'Bougouni' n'a pas été retrouvé à cette page (version PDF transmise à la DNACPN).	
4	<b>Questions :</b> 1) En quoi l'afflux des travailleurs, de personnes à la recherche d'emplois et la densification des populations peuvent être un impact du projet ?	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
5	2) Quel est l'impact de l'usure du temps sur les plaques solaires ?	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<b>Mme Sow Lalaissa OUANE (Planification) à la Direction Générale des Collectivités Territoriales.</b>			
6	Observation sur le plan d'action abrégé de réinstallation, EIES :  Page 52 : la loi n°95/03 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités territoriales est abrogée par la loi n°2012-007 du 7 Avril 2012 portant code des collectivités territoriales.	Le rapport a été modifié page 53.	Le rapport a été modifié page 52.
7	Chapitre 5 : du conseil communal Section 2 attribution du conseil communal en son article 2 ; point de la gestion du domaine d'intérêt communal notamment en petit a : la gestion foncière, l'acquisition, l'aliénation des biens du patrimoine.		Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.
9	Page 66 : 5eme paragraphe administration locale 1ere ligne l'Assemblée régionale est remplacée par le conseil régional ; conseil de cercle, le conseil communal.		Le rapport a été modifié page 66.



## COMMENTAIRES ATELIER DE RESTITUTION DNACPN\_ 17 MARS 2016

	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<b>Abdoulaye DEME (Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire)</b>			
10	<b>Observations pour EIES :</b> Page 37 : cadre politique, légal et institutionnel : <ul style="list-style-type: none"><li>Ministère de la solidarité de l'action humanitaire et de la reconstruction du nord(MSAHRN);</li><li>Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSES).</li></ul>	Le rapport a été complété chapitres 2.3.7 et 2.3.8.	
11	Page 89 : Aspect hygiène et sécurité du projet : Donnez plus de précision dans les actions menées : équipement individuels (tenue, gant, casque lunettes de protection etc.....) extincteurs boucle d'incendie. Comité d'hygiène et sécurité(CHJ).	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
12	<b>Observations pour le PAR :</b> Page 86 : Mesure de responsabilité sociale du promoteur du projet (RSE) Accès prioritaire pour les PAP pour les emplois non qualifiés n'est pas RSE mais plutôt mesures d'atténuation de l'impact condition de réalisation du projet.		Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.
<b>Ismaila Tiémoko TRAORE (DNS/DHPS)</b>			
13	<b>EIES du projet de centrale solaire de Ségou</b> <b>Observations :</b> Pages 15 : Préciser la source de l'information, donner les chiffres sur une période.	Le rapport a été complété page 15.	
<b>Mahmoud I N'Daw</b>			
14	<b>Questions EDM-SA</b> Quelles sont les bases utilisées pour fixer les ZEL et ZER 200 et 10 Km ?	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
15	Pourquoi il reste encore des PAP notamment dans l'emprise de la ligne 225KV sachant que cette emprise sera utilisée en partie pour le passage en souterrain des lignes de raccordement ?		Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.



## COMMENTAIRES ATELIER DE RESTITUTION DNACPN\_ 17 MARS 2016

	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<b>Sidy Mohamed COULIBALY (DNE)</b>			
<u>16</u>	<b>Observations</b> Emprise de la route d'accès : il y'a des titres fonciers touchés quelques parcelles d'habitation ;		Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.
<u>17</u>	Cadre institutionnel : l'agence des énergies renouvelables du Mali (AER-Mali) ;	Le rapport a été complété page 56 (chapitre 2.3.1.3).	
<u>18</u>	Parler aussi de la convention de concession avant le contrat d'achat d'énergies qui est une annexe de la convention.	Le contrat de concession est mentionné chapitre 1.1.3.2 (2 <sup>ème</sup> §) et chapitre 3.1 (2 <sup>ème</sup> §).	
<b>Yacouba DIARRA (DNACPN)</b>			
<u>19</u>	<b>Observations</b> Décrire une installation Photovoltaïque (le système même, les câbles de raccordement, poste de livraison etc.....).	Un document présentant une description de centrale photovoltaïque en été inséré en Annexe A3 de l'EIES.	
<u>20</u>	Décrire un peu les impacts environnementaux liés au déplacement de la centrale ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>21</u>	Développer un peu l'aspect contribution du projet à la lutte contre le réchauffement climatique (bilan carbone) ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>22</u>	Remplacer dans tous les documents l'IFC par la SFI ;	Le rapport a été modifié.	
<u>23</u>	Harmoniser la description de l'importance de l'impact : choisir mineur ou il y'a négligeable ;	Le rapport a été modifié chapitre 6.2.3.4 (page 11) et chapitre 9.0 (page 217) : modification de la méthodologie.	
<u>24</u>	Ramener la matrice d'évaluation au niveau du chapitre évaluation des impacts ;	La matrice a été insérée dans le chapitre 9.0 (page 217).	
<u>25</u>	Page 358 : Séparer la colonne des indicateurs de celle des cibles et fréquences pour une meilleure lisibilité (tableau 221) ;	Le rapport a été modifié de la page 337 à la page 432.	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>26</u>	Peut-on dire PARS (plan d'action de réinstallation succinct) au lieu de PAAR (plan d'action de réinstallation abrégé),		Le terme PAAR avait précédemment été validé avec les bailleurs de fond.
<b>Sékou KANTE Administrateur des Arts et de la Cultures DNPC</b>			
<u>27</u>	<b>Observations</b> Les couvertures des deux documents manquent le nom du pays qui abrite le projet : il faudra écrire : Projet de centrale solaire photovoltaïque de 33 MW de Ségou – Pélangana (Rép du Mali) ;	Le rapport a été modifié selon les commentaires n°27 et 58, « Projet de centrale solaire photovoltaïque de 33 MW de Ségou-Pelengana – Commune de Pélangana-Cercle et Région de Ségou- République du Mali »	Le rapport a été modifié selon les commentaires n°27 et 58, « Projet de centrale solaire photovoltaïque de 33 MW de Ségou-Pelengana – Commune de Pélangana-Cercle et Région de Ségou- République du Mali »
<u>28</u>	Le résumé non technique, le paragraphe « l'étude a accompli une première mission » au lieu de « l'étude a compris » ;	Le rapport a été modifié en page 3.	
<u>29</u>	La phase de construction (travaux préliminaires) Page 71 : cette phase doit tenir compte du patrimoine culturel vert (bois sacré), pour cela nous proposons au projet de procéder à des déviations en cas de situations critiques. C'est-à-dire chaque fois qu'un bois sacré est menacé.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>30</u>	Le patrimoine culturel du village de Pélangana (Page 204) Historique : donnez la source de l'information consignée à ce niveau ;	le rapport a été modifié : chapitre 8.4.10, page 211 (tableau 55).	
<u>31</u>	Le baobab sacré N°2, il faut à tout prix le respecter et l'épargner des coupes ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>32</u>	Les cimetières ou tombes individuelles à proximité du projet doivent faire l'objet d'indication par des plaques et de protections par des barbelés de la part du projet ;	Ceci est abordé dans le chapitre 9.3.8.2 et dans le PGES	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>33</u>	Il est impérativement demander au projet de voir dans la mesure du possible comment procéder à la délocalisation des cimetières ou tombes impactées. Associer inévitablement la DNPC au processus (Page 208) ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>34</u>	Dans la phase de construction il est conseiller que le projet travaille à cheval sur les clauses environnementales établies lors de l'analyse et l'approbation du rapport d'EIES (Page 229 – 233) ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>35</u>	Question : quelles sont les structures spécialisées qui ont réalisées les études présentes, au plan culturel. A préciser dans le document ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>36</u>	Les photos des consultations du PAR sont trop groupées et paraissent floues. Il faut les rendre plus lisibles.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<b>Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)</b>			
<u>37</u>	<b>Observations Rapport d'EIES</b> Page de garde : donnez l'adresse et le contact des bureaux d'étude ; lire Rapport Provisoire ; Renseignez les pages vierges dans le rapport	Le rapport a été complété avec les contacts des bureaux d'étude en page 2 (après la page de garde).	Le rapport a été complété avec les contacts des bureaux d'étude en page 2 (après la page de garde).
<u>38</u>	Page 1 : actualisez la liste des sigles particulièrement la DGPC, corrigez les coquilles et la mise en forme des rapports ;	La liste des acronymes a été mise à jour.	
<u>39</u>	Page 5 : est-ce que le comité interministériel a effectué la visite de terrain pour ce projet ? Si oui quels services techniques étaient concernés ? Si non c'est qu'une étape de la procédure d'EIES a été brûlée ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>40</u>	Page 19 : intégré le Plan d'Opération Interne dans le Plan de gestion environnemental et social ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>41</u>	Page 22 : à savoir, est ce que la version anglaise est permise dans une EIES du Mali?	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	



## COMMENTAIRES ATELIER DE RESTITUTION DNACPN\_ 17 MARS 2016

	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>42</u>	Page 41 : Politique nationale de réduction des risques de catastrophe : le cadre d'action de Hyôgo est caduque ça été remplacé par un nouvel outil pour la gestion des risques de catastrophe le cadre d'action de Sendai 2015 — 2030 ;	Le rapport a été modifié chapitre 2.1, page 42.	
<u>43</u>	Page 54 : ajoutez l'Arrêté interministériel portant création du comité interministériel ;	Après investigation au niveau de la DNACPN, l'arrêté n'existe pas donc il s'agit d'un non-lieu.	
<u>44</u>	Page 60 : 2.3.6.1 : actualisez la date de création de la DGPC ;	Après investigation au niveau de la DGPC, il s'agit d'un non-lieu également.	
<u>45</u>	Page 72 : la route d'accès doit répondre à la norme de la voie d'engins Sapeur-pompier ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>46</u>	Page 75 : une carte est toujours accompagnée d'une légende ;	La figure 6 a été modifiée.	
<u>47</u>	Page 84 : 3.9.4 donnez la quantité des carburants stockés ;	Le chapitre 3.9.4 a été modifié.	
<u>48</u>	Page 91 : intégré dans le Planning de Maintenance les moyens de secours, le Plan d'Opération Interne ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>49</u>	Page 121 : revoir la légende par rapport à la carte, tous les symboles de la légende ne ressortent pas dans la carte ;	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<u>50</u>	Page 133 : revoir la carte car elle est illisible ;	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<u>51</u>	Page 201 : il fallait ressortir l'état des lieux de la sécurité dans la commune de Pélegana particulièrement la Protection Civile, afin de proposer la réalisation d'un centre de secours de la Protection Civile ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>52</u>	Page 304 : 9.4.5.2.1 : faites ressortir le risque d'incendie dans la partie ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>53</u>	Page 305 : ajoutez dans les mesures d'atténuation la formation du personnel en secourisme, extinction, le Plan d'Opération Interne, les moyens de secours ;	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>54</u>	Dans la Fiche d'invention et de documentation des sites, monuments, etc. 'pourquoi mettre la place de photo sans photo ? Supprimez-les ou renseignez-les.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>55</u>	C'était nécessaire de faire une étude particulière pour ce projet c'est-à-dire l'étude de danger qui est mécanisme de gestion des tous les risques.	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<u>56</u>	<b>Prescriptions Générales</b> Elaborer et mettre en œuvre d'un Plan d'Opération Interne (POI) en collaboration avec la Protection Civile ; Solliciter la visite de prévention par la Protection Civile ; Former le personnel en secourisme, extinction, sauvetage et déblaiement ; Pour d'autres conseils techniques s'adresser à la Direction Générale de la Protection Civile à travers la Sous-direction des Etudes et de la Prévention.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<b>Direction Nationale De L'aménagement Du Territoire</b>			
<u>57</u>	<b>Observations générales</b> Actualiser la liste des sigles et abréviations en prenant en compte les structures intervenant dans la procédure d'EIES.  Corriger les coquilles, incorrections des documents.	La liste des abréviations et acronymes a été complétée.	
<u>58</u>	<b>Observations spécifiques</b> Pages de garde : Localiser le projet (commune, cercle et région de son implantation).	Le rapport a été modifié selon les commentaires n°27 et 58, « Projet de centrale solaire photovoltaïque de 33 MW de Ségou-Pelengana – Commune de Pélangana-Cercle et Région de Ségou- République du Mali »	Le rapport a été modifié selon les commentaires n°27 et 58, « Projet de centrale solaire photovoltaïque de 33 MW de Ségou-Pelengana – Commune de Pélangana-Cercle et Région de Ségou- République du Mali »
<u>59</u>	Page 4 : Le résumé non technique doit être amélioré en termes d'emplois directs et indirects à créer par le projet et en termes de matériels utilisés par le projet.	Le résumé non technique a été modifié pour l'emploi (page 3) ; après vérification, il s'agit d'un non-lieu pour le matériel utilisé.	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>60</u>	Page 14 : Actualiser le chiffre de la population en se référant aux résultats du RGPH 2009 ou en rapprochant la Direction Nationale de la Population pour les besoins de projection démographique.	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<u>61</u>	Page 37 : Au point 2.1.1. Les politiques nationales. Nous pensons que la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) doit être prise en compte. L'Aménagement du Territoire est transversal et multisectoriel et prend en compte tous les secteurs de développement. A ce titre la PNAT mérite de ressortir dans le document. Les informations concernant ses objectifs et orientations sont annexées aux observations.	Le chapitre 2.1 a été complété (page 39).	
<u>62</u>	Page 58 : Actualiser l'appellation de certains Ministères. Actuellement la DNAT est rattachée au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population (MATP).	Le chapitre 2.3.4 a été complété (page 60-61).	
<u>63</u>	Ecrire Ministère de la Décentralisation et de la Réforme de l'Etat en lieu et place du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.	Le chapitre 2.3.4 (page 60) et le chapitre 2.3.4.2 (page 61) ont été modifiés.	
<u>64</u>	Page 63 : Matérialiser la zone d'étude sur une carte de la commune de Pelengana.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>65</u>	Page 193 : Donner la source des tableaux (43- 44 -45 etc.).	Les tableaux 43, 44, 45 et 47 à 51 ont été complétés.	
<u>66</u>	Page 338 : Tableau 221. Les indicateurs de suivi doivent être suffisamment améliorés.  <b>Proposition</b> : Nombre d'analyse de référence de qualité de l'air réalisé ;  Nombre de véhicule ayant fait l'objet de vérification mécanique ; Plan de gestion des matières dangereuses disponible et opérationnel ; Nombre de sessions de formation réalisés ; Nombre d'ouvriers locaux recrutés ; Etc.	Après vérification par Cedi Sahel, il s'agit d'un non-lieu.	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>67</u>	<p><b>PLAN DE REINSTALLATION</b></p> <p>Joindre la liste des personnes affectées au document.</p> <p>Quelle garantie vous donnez pour le respect des termes de ce plan quand on sait que votre rôle est d'appuyer le gouvernement malien dans la mise en œuvre de ce document ?</p>		Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.
<u>68</u>	<p>NB : qu'est-ce que le projet entend mettre en œuvre pour matérialiser le couloir de passage des animaux que la population aurait 0000 ? Et comment les impacts seront pris en charge ?</p> <p>L'assistance technique agricole, quelle garantie le projet peut donner aux agriculteurs pour qu'ils bénéficient de l'appui – conseil de l'assistance technique.</p>		Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.
<b>Bréhima KANTE DE LA Direction Nationale des Eaux et Forêts</b>			
<u>69</u>	<p><b>Observations et Amendements</b></p> <p>Le document contient beaucoup de coquilles et des phrases mal construites que le consultant doit revoir et corriger. La couleur des titres et sous titres doit être uniforme dans le document. La page de garde : le consultant doit mentionner rapport provisoire.</p>	Le rapport est désormais final.	
<u>70</u>	<p>La page 46: tableau 2 : le consultant doit revoir et corriger le libellé du protocole de Kyoto.</p> <p>Libellé du texte : Protocole de Kyoto de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Adoption : 11 décembre 1997 Signature : 27 janvier 1999 Entrée en vigueur : 16 février 2005 Ratification : 28 mars 2002 Lieu : Kyoto (Japon)</p>	Après vérification, le libellé est conforme (Tableau 2, page 47).	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>71</u>	La page 56 : 2.3.3. Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable. Dans cette partie, les Directions Nationales doivent être décrites d'abord suivies des Agences énumérées.	Le rapport a été modifié.	
<u>72</u>	La page 150 : 8.3. Milieu biologique Cette rubrique contient trop d'informations générales qui ne font que renflouer le volume du document. <b>Nous suggérons que</b> , les informations de la page 1 50 à 1 63 (contenant l'introduction et flore et végétation terrestre incluant zone d'étude régionale), hormis celles de la zone d'étude locale, puissent être économisées car elles n'apportent rien quant à la bonne qualité du document produit.	Les informations sur la zone d'étude régionale sont conservées pour la conformité du rapport avec les standards de la SFI.	
<u>73</u>	Les pages 1 64 et 1 65 : le consultant peut mettre ces images à l'annexe du document pour mieux décharger le contenu du document.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>74</u>	Les pages 167 et 1 68 : 8.3.3. Nous pensons que les informations relatives à ce titre « Diversité floristique et potentialité des espèces » peuvent être économisées.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>75</u>	La page 1 68 : 8.3.3.1. Les herbacées au lieu de « herbacés ».	Le rapport a été modifié.	
<u>76</u>	La page 169 : 8.3.4. Faune terrestre : 8.3.4.1. Zone d'étude régionale, les informations relatives à ce dernier point peuvent être économisées, hormis la zone d'étude locale.	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<u>77</u>	Les pages 170 et 171 : 8.3.4. Faune terrestre : Le consultant doit revoir et corriger le nom des espèces fauniques et avifaunes. Le nom vernaculaire français doit être accompagné par leur nom scientifique.	Le rapport a été modifié page 171 et 172.	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<u>78</u>	Les espèces forestières intégralement protégées du Mali, présentes dans la zone du projet, doivent être épargnées des coupes sauf autorisation spéciale des autorités forestières de la localité.	Le permis de défrichage devra être demandé après obtention du permis environnemental.	
<u>79</u>	Les pages 173 à 192 : 8.3.6. Faune d'eau douce : 8.3.6.1. Faune aquatique niveau régional Les informations générales relatives à cette partie, hormis faune aquatique locale, peuvent être économisées car elles n'apportent rien concernant la bonne qualité du contenu du rapport.	Ces informations de niveau régional sont conservées pour la conformité du rapport avec les normes de performance de la SFI.	
<u>80</u>	La page 260 : 9.2.2. Végétation et flore aquatique, cette rubrique doit être revue et modifiée en rubrique flore au lieu de la rubrique « Végétation et flore aquatique ». Il faut savoir que la flore est incluse dans la végétation. faut savoir faire la différence entre ces deux mots, par définition, la végétation d'une contrée est le tapis végétal qui la recouvre. Elle est composée des espèces de flore groupées en quantité et en proportions diverses. Quant à la flore, elle est la liste des plantes qui vivent sur un territoire donné. D'après ces deux définitions, nous pensons que la flore est appropriée comme titre de cette rubrique. Les titres des tableaux (1 12 à 117) doivent être changés en impacts résiduels sur la flore en phase de au lieu de « impacts résiduels sur la végétation et flore aquatique » en phase de ....	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<u>81</u>	La page 262 : Mesures d'atténuations : 4ème petite slache Reboiser avec des espèces forestières autochtones les carrières, .... Au lieu de revégétaliser avec des espèces herbacées autochtones.... Le verbe « revégétaliser » existant dans le document doit être remplacé par reboiser qui est un terme technique clair et approprié que le premier verbe.	Golder et Cedi Sahel ont recommandé la revégétalisation (couvrir une surface de végétaux et notamment de plantes herbacées), car le couvert herbacé est plus efficace pour prévenir l'érosion du sol. Le reboisement (plantation d'arbres) pourra être prévu quand le couvert végétale sera bien installé.	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<b>82</b>	La page 273: 9.2.5. Habitats et écosystèmes, ce sous-titre doit être changé en sous-titre écosystèmes au lieu de « Habitats et écosystèmes ». Le mot habitat fait partie de l'écosystème à une petite dimension.	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<b>83</b>	La page 274 : 9.2.5.2. Evaluation : 9.2.5.2.1. Phase de préparation Le consultant doit revoir et rectifier le titre des tableaux et leur récepteur d'impact (1 32 à 1 38) par : Impacts sur les écosystèmes en phase au lieu de « Impacts sur les habitats et écosystèmes en phase ».	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<b>84</b>	La page 277 : 9.2.6. Aires protégées, ce titre doit être changé en impact sur les forêts classées au lieu de « impact sur les aires protégées ». Le consultant doit savoir qu'il n'y a pas d'aires protégées dans la région de Ségou.	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	
<b>85</b>	La zone du projet est à proximité des forêts classées de Faïra et Fanzana. Nous vous demandons de savoir faire la différence entre une aire protégée et une forêt classée. La définition que vous avez énoncée sur les aires protégées est nulle et non avenue. Quelle est la source de votre définition des aires protégée ? De facto, selon l'UICN (2008), une aire protégée est : « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». Le classement d'une forêt, consiste en un règlement, dans un périmètre déterminé que l'on désire conserver à l'état boisé, de l'exercice des droits d'usage qui sont habituellement les causes de dégradation. Partant de ces deux définitions d'éclaircissement, le consultant doit pouvoir différencier une aire protégée d'une forêt classée.	Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<b>86</b>	<p>1 8. Nous voulons savoir, si les deux forêts classées présentes dans la zone du projet seront affectées par le projet ? Si oui, comment" ?</p> <p>Elles doivent être épargnées de l'occupation des personnes affectées par le projet et les activités afférentes au projet.</p>	<p>Les effets sur les forêts classées ont été traités dans l'étude d'impact.</p>	
<b>87</b>	<p>Le titre des tableaux (141 à 1 46) doit être changé en impacts sur les forêts classées.</p>	<p>Ceci est un non-lieu après vérification par Cedi Sahel.</p>	
<b>88</b>	<p>La page 356 : Plan de Gestion environnemental et social : 4ème paragraphe</p> <p>Les mesures d'atténuations ou de mitigations visent à éviter, à réduire la gravité des impacts environnementaux d'un projet ou à les contrôler grâce, à des modifications dans sa conception, son calendrier ou par d'autres moyens au lieu de les mesures d'atténuations permettent de réduire ou de supprimer les impacts négatifs</p>	<p>Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.</p>	
<b>89</b>	<p>La page 356 : dernière phrase</p> <p>Le système de gestion devra toujours intégrer un mécanisme de surveillance et de suivi qui fera l'objet de rapports au lieu de le système de gestion devra toujours intégrer de systèmes de suivi qui feront l'objet de rapports, ...</p>	<p>Le rapport a été modifié page 363, chapitre 12.0</p>	
<b>90</b>	<p>La page 358 : Le plan d'action du plan de gestion environnemental et social (PGES), n'a pas pris en compte les sources de vérification pour le contrôle et suivi du PGES, la composition du comité de contrôle et suivi, la fréquence. Le comité de suivi doit inclure les services techniques (DNACPN, DNEF, DNS, etc.), les collectivités, etc.</p>	<p>Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.</p>	



	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
<b>91</b>	<p>Le consultant doit revoir la formulation du contenu du tableau PGES (mesures d'atténuation et de bonification, indicateurs de suivi, etc.), ils sont très mal formulés selon mes constats.</p>	-	
<b>92</b>	<p>Aucun point n'est consacré pour la surveillance environnementale (activité d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que toutes les exigences et conditions en matière de protection soient effectivement respectées avant, pendant et après les travaux) et le suivi des actions du PGES.</p> <p>Nous pensons qu'il est préférable de scinder ce tableau en deux tableaux : tableau du PGES et celui du coût détaillé des mesures d'atténuation et de compensation.</p>	<p>La surveillance environnementale est prévue dans le PGES. (rapport périodique environnemental etc.)</p> <p>Il est très difficile d'établir un coût global à ce stade de l'étude car le projet est à un stade préliminaire et il persiste beaucoup d'incertitudes (par ex le nombre d'hectare à compenser, etc.).</p>	
<b>93</b>	<p>Nous demandons au consultant et au promoteur, dans le cadre du déboisement et reboisement compensatoire, de prendre conseil et suggestion auprès du Cantonnement des Eaux et Forêts de la localité.</p> <p>Les mesures et actions nécessaires doivent être prises pour sécuriser les plants qui seront mis en place en termes de plantations de compensation.</p>	<p>Le rapport a été complété avec la phrase suivante : « Les mesures et actions au sujet du déboisement et reboisement seront discutées avec le Cantonnement des Eaux et Forêts de la localité ». (chapitre 9.2.2.2.1 page 270 ; chapitre 12.1.2 page 369 ; chapitre 12.3.2 page 408).</p>	
<b>94</b>	<p>Quelle est la superficie des carrières qui seront exploitées dans le cadre de ce projet ?</p> <p>Quelles la longueur et la largeur de la route d'accès prévue pour le passage des engins ?</p>	<p>Le Promoteur n'exploitera pas lui-même de carrières. Il est prévu de s'approvisionner chez les fournisseurs de la région qui sont agréés à exploiter des carrières, comme précisé à la page 229 du rapport EIES.</p> <p>La route d'accès est décrite dans le chapitre 3.6.3.2. en, page 72 du rapport EIES.</p>	



**COMMENTAIRES ATELIER DE RESTITUTION DNACPN\_  
17 MARS 2016**

	Commentaires DNACPN	Réponses	
		EIES	PAR
		La route d'accès s'étend sur environ 3,5 km au total. La largeur utile de la route d'accès sera de 8 mètres (précisé à la page 73 du rapport EIES).	
<b>FAMOUSSA BAGAYOKO, Chef de division Evaluation environnementale</b>			
<b>95</b>	Faire apparaître le nom des PAP en annexe		Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.
<b>96</b>	Faire éventuellement une situation de l'existant au Mali par rapport à la centrale photovoltaïque	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<b>97</b>	Ce projet doit faire ressortir l'aspect CC ?	Ceci a été répondu à l'oral avec satisfaction.	
<b>98</b>	Faire apparaître le logo du bureau local sur les pages du rapport	Le rapport a été modifié et le logo ajouté.	



# ANNEXE B

## Questionnaires d'enquête

## A1 - EXPLOITANT(E) AGRICOLE

1 – CODE MÉNAGE EXPLOITANT :\* \_\_\_\_\_

**8**

2 – Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
(jj / mm / aaaa)

**! Si la PAP a déjà été recensée en tant que ménage d'une concession : transcrire les codes Concession et Ménage tel qu'inscrits sur la FIP et seulement remplir la question A1 et prendre la photo de l'exploitant avec son code exploitant**

3 – CODE CONCESSION : \_\_\_\_\_

**9**

4 – CODE MÉNAGE : \_\_\_\_\_

5 – Site :      1 – Centrale      2 – Portion ligne + route      3 – Route d'accès seulement      4 – Ligne seulement

\* Le terme « exploitant » comprend autant l'homme exploitant que la femme exploitante

### SECTION A - IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT(E)

**A1 – Informations sur l'exploitant(e) :**

a) Prénom(s) : \_\_\_\_\_

b) Nom : \_\_\_\_\_

c) Surnom : \_\_\_\_\_

**A2 – Nom du répondant, si différent de l'exploitant(e)**

a) Prénom(s) : \_\_\_\_\_

b) Nom : \_\_\_\_\_

c) Surnom : \_\_\_\_\_



**A3 – Raison de ne pas avoir rempli en entier ce questionnaire « A1 - Exploitant(e) Agricole »**

1–Ménage recensé ds une concession    2–Exploitant absent    3–Exploitant incertain    4–Aucun exploitant (abandonné)

**A4 – Identification de l'exploitant(e) :**

a) L'exploitant(e) possède-t-il une carte nationale d'identité (CNI) ?    1 - OUI    2 - NON

b) Type de pièce d'identification présentée par l'exploitant(e) PAP :

1 - CNI	5 - Livret de famille
2 - Carte NINA (numéro d'identification nationale)	6 - Carnet de famille
3 - Passeport	7 - Aucune
4 - Permis de conduire	Autre spécifiez : _____

c) Numéro de la pièce d'identification : \_\_\_\_\_

d) Date de délivrance (jj / mm / aaaa) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_    e) Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

f) Date de naissance de l'exploitant(e) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (jj / mm / aaaa)

g) Sexe de l'exploitant(e) (encerclez une réponse) :    1 – masculin    2 – féminin

h) Village de résidence principale de l'exploitant(e) : \_\_\_\_\_

i) Numéro de téléphone de l'exploitant(e) agricole (ou d'un autre contact) : \_\_\_\_\_

Si pas de téléphone, nom et prénoms du propriétaire du tél : j) Prénoms : \_\_\_\_\_

k) Nom : \_\_\_\_\_

**A5 – Depuis combien de temps cultivez-vous cette parcelle?** \_\_\_\_\_ année(s), \_\_\_\_\_ mois

### SECTION B - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

**B1 – Quelle est la nationalité de l'exploitant(e)? (encerclez un seul choix)**

Malien	1	Nigérien	4
Guinéen	2	Sénégalais	5
Burkinabé	3	Autre :	

**B2 - Quelle est l'ethnie de l'exploitant(e)? (encerclez un seul choix)**

Bambara	1	Bozo	4	Sénoufo	7
Peulh	2	Diawando	5	Minianka	8
Dogon	3	Soninké/Sarakholé	6	Autre ethnie (préciser) :	

**B3 - Quelle est la religion de l'exploitant(e)? (encerclez un seul choix)** 1 - Musulmane 2 - Chrétienne 3 - Animiste

**B4 - Quel est l'état civil actuel de l'exploitant(e)? (encerclez un seul choix)**

Marié(e) monogame	1	Marié(e) polygame M4	4	Célibataire	7
Marié(e) polygame M2	2	Veuf ou veuve	5	Autre (spécifiez) :	
Marié(e) polygame M3	3	Divorcé(e)	6		

**B5 - Quelle langue commune est parlée par tous les membres adultes du ménage? (encerclez un seul choix)**

1 - Bambara 2 - Peulh 3 - Arabe Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**B6 - Quel est le niveau de scolarisation le plus élevé de l'exploitant?**

Aucune	0	Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	4
Coranique	1	Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	5
Lire/écrire	2	Technique/professionnelle	6
Primaire	3	Supérieur	7
Autre niveau (spécifiez) :			

**B7 - Possédez-vous des animaux de bétail ?** 1 - OUI (→ B8) 2 - NON (→ B9)

**B8 - Quels types d'animaux votre ménage possède-t-il et en quel nombre ?**

Animaux	Nombre	Animaux	Nombre
1 - Bœuf		4 - Ânes	
2 - Chèvre		5 - Volaille	
3 - Moutons		6 - Chevaux	

**B9 - Possédez-vous un compte en banque à votre nom?** 1 - OUI 2 - NON

**B10 - Quels sont les équipements possédés par votre ménage à la maison (Inscrire le nombre total d'équipements fonctionnels possédés par le ménage)**

Type d'équipement :	Nombre (fonctionnel)
1 - Charrette ou calèche	
2 - Bicyclette	
3 - Motocyclette/Moto	
4 - Voiture	
5 - Poste de radio	
6 - Téléphone fixe (ligne)	
7 - Téléphone portable	

Type d'équipement :	Nombre (fonctionnel)
8 - Réfrigérateur/congélateur	
9 - Télévision	
10 - Vidéo / DVD	
11 - Antenne (télévision)	
12 - Panneau solaire	
13 - Génératrice	
Autre (précisez) :	

**B11 - Cochez la case selon votre accord ou votre désaccord avec les affirmations suivantes : (lire à haute voix chacune des 5 affirmations et cocher la bonne réponse pour chacune)**

Affirmations	Totalement d'accord	Partiellement d'accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
a) Notre ménage a assez d'argent pour satisfaire les besoins normaux de ses membres				
b) Notre ménage n'a jamais la possibilité de prêter de l'argent ou de donner un peu de nourriture aux autres qui en ont besoin				
c) Notre ménage peut compter sur des personnes en dehors du ménage pour nous aider en cas de besoin d'argent ou de nourriture				
d) Notre ménage est toujours endetté				
e) Le revenu de notre ménage nous permet de vivre avec satisfaction				

## SECTION C – INFORMATION SUR TOUS LES MEMBRES DU MÉNAGE DE L'EXPLOITANT(E)

ID	PRÉNOM(S) et SURNOM de l'exploitant(e) (en lettres majuscules)	NOM (en lettres majuscules)	Âge Indiquer l'âge en nombre d'années 0 – pour enfants de moins de 1 an	Lien avec le ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté (encelez une réponse seulement)	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin (encelez une réponse)	Handicap 0 – Aucun handicap ou maladie incurable 1 – Aveugle 2 – Sourd 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable (encelez une ou des réponses)	Occupation		Participation à l'exploitation agricole du ménage ? 0 – Non - Aucune 1 – Préparation 2 – Transplantation 3 – Fertilisation 4 – Sarclage 5 – Récolte 6 – Transport/vente 7 – Cuisine 8 – Transformation 9 – Apport financier (encelez une ou des réponses)
							principale	secondaire	
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
01 CM				1	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
02				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
03				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
04				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
05				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
06				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
07				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
08				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
09				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
10				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

ID	PRENOM(S) et SURNOM de l'exploitant(e) (en lettres majuscules)	NOM (en lettres majuscules)	Âge Indiquer l'âge en nombre d'années 0 – pour enfants de moins de 1 an	Lien avec le Chef de ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté (encerclez une réponse seulement)	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin (encerclez une réponse)	Handicap 0 – Aucun handicap ou maladie incurable 1 – Aveugle 2 – Sourde 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable (encerclez une ou des réponses)	Occupation		Participation à l'exploitation agricole du ménage ? 0 – Non - Aucune 1 – Préparation 2 – Transplantation 3 – Fertilisation 4 – Sarclage 5 – Récolte 6 – Transport/vente 7 – Cuisine 8 – Transformation 9 – Apport financier (encerclez une ou des réponses)
							principale	secondaire	
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
11				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
12				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
13				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
14				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
15				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
16				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
17				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
18				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
19				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
20				2 3 4 5 6 7 0	1 - M 2 - F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

## SECTION D - PRÉFÉRENCES D'INDEMNISATION ET DE RÉINSTALLATION

D1 – Quelles sont vos préoccupations par rapport à la réinstallation?

D2 – Quelle serait votre préférence d'indemnisation pour les types de pertes suivantes?

Type de perte possible	En nature	En espèces	Pas de préférence (en espèces ou en nature)	Ne sais pas / ne veut pas répondre	Non applicable
a) Perte de terrain résidentiel					
b) Perte d'habitation					
c) Perte de parcelle agricole					
d) Perte de jardin maraîcher					
e) Perte de récolte					
f) Perte d'arbre fruitier ou d'ombrage					
g) Perte de clôture ou haie vive					
h) Perte d'équipement fixe (puits, grenier, enclos, etc.)					
Autre, précisez : _____					

D3 - Si votre parcelle agricole devrait être déplacée à quel endroit voudriez-vous qu'elle soit déplacée? (ne pas lire les choix de réponses)

Lieu de la réinstallation (si perte substantielle de parcelle agricole qui oblige de la remplacer ailleurs)	Encerclez un choix
Dans mon hameau/village	1
Le plus près possible du site actuel, peu importe le hameau ou le village	2
À un endroit où les mêmes activités agricoles pourront être menées	3
À cet endroit précis (précisez) : _____	4

D4- Si vous pouviez avoir accès à du crédit à un taux raisonnable, quelles activités aimeriez-vous entreprendre grâce ce prêt ?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**!** **Prenez le portrait de l'exploitant(e) en photo avec son code ménage exploitant à 4 chiffres bien visible**

**!** **Remettez à l'exploitant(e) la Fiche d'Identification de la PAP recensée (FIP) dûment remplie**

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (À REMPLIR PAR CEDI SAHEL)

1 - Enquêteur :  
Code enquêteur / \_\_\_\_ / Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

2 - Superviseur: Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

3 - Saisie : Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

4 - Contrôle de la qualité : Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
jj / mm / aaaa

\* Le terme « exploitant » comprend autant l'homme exploitant que la femme exploitante

## A2 - PARCELLE AGRICOLE

1 – CODE MÉNAGE EXPLOITANT: **8**     → voir questionnaire A1 Exploitant

2 – CODE PARCELLE :

3 – Date (jj / mm / aaaa) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

### SECTION A - LOCALISATION DE LA PARCELLE AGRICOLE

**A1 – Coordonnées GPS du CENTRE de la parcelle :**

N° \_\_\_\_ Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

**A2 – Coordonnées GPS des COINS de la parcelle :**

N° \_\_\_\_ **Coin 1** : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ **Coin 2** : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ **Coin 3** : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ **Coin 4** : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ **Coin 5** : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ **Coin 6** : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

### SECTION B – PROPRIÉTÉ DE LA PARCELLE AGRICOLE

**B1- Qui est l'ayant droit formel ou coutumier de la parcelle ?**

a) Si c'est l'exploitant(e) lui-même : mettre son CODE MÉNAGE EXPLOITANT ici : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Si c'est une autre personne que l'exploitant, remplir les informations ci-dessous :

b) Prénom(s) officiels : \_\_\_\_\_ c) Nom officiel : \_\_\_\_\_

d) Adresse : \_\_\_\_\_ e) Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

**B2 – Quel type de droit possède l'ayant droit de la parcelle ?**

- |                           |                         |                           |
|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
| 1 - Occupation informelle | 2 - Permis d'occupation | 3 - Droit coutumier       |
| 4 - Lettre d'attribution  | 5 - Titre foncier       | 6 - Titre provisoire      |
| 7 - Acte de vente         | 8 - Ne sais pas         | 9 - Autre, précisez _____ |

**B3 – Quel est le numéro d'enregistrement du droit officiel :** \_\_\_\_\_

**B4 – Quelle est l'autorité qui a délivré le droit officiel ?** \_\_\_\_\_

**B5 – En quelle année le droit a-t-il été délivré?** \_\_\_\_\_

### SECTION C – PRATIQUES AGRICOLES SUR LA PARCELLE

**C1 – Généralement, combien de campagnes récoltez-vous par année sur cette parcelle?**

0 – aucune/jachère (→ section D)      1 - Une      2 - Deux

**C2 – Que cultivez-vous sur cette parcelle en saison des pluies (de mai à novembre)? (encerclez les codes des spéculations et cochez si c'est autoconsommé ou vendu ou les deux)**

Spéculation	Auto-consommé	Vendu
1 - Sorgho		
2 - Niébé		
3 - Sorgho et niébé		
4 - Mil		
5 - Sésame		
6 - Aubergine		

Spéculation	Auto-consommé	Vendu
7 - Gombo		
8 - Piment		
9 - Poivron		
10 - Échalotte / oignon		
Autre (précisez) : _____		
Autre (précisez) : _____		

**C3 – Que cultivez-vous sur cette parcelle en saison sèche?** (encerclez les codes des spéculations et cochez si c'est autoconsommé ou vendu ou les deux)

Spéculation	Auto-consommé	Vendu
1 - Sorgho		
2 - Niébé		
3 - Sorgho et niébé		
4 – Mil		
5 - Sésame		
6 - Aubergine		

Spéculation	Auto-consommé	Vendu
7 - Gombo		
8 – Piment		
9 - Poivron		
10 – Échalotte / oignon		
Autre (précisez): _____		
Autre (précisez): _____		

**C4 - Quelles est la superficie totale de votre parcelle?** \_\_\_\_\_ hectares

**C5 - Quelle est votre production annuelle sur cette parcelle?**

Spéculation	Quantité (ex. « 15 »)	Unité (bassine ou sac) (ex. «sacs de XXkg»)
1 - Sorgho		
2 - Niébé		
3 - Sorgho et niébé		
4 – Petit mil		
5 - Sésame		

Spéculation	Quantité (ex. « 15 »)	Unité (bassine ou sac) (ex. «sacs de XXkg»)
6 – Aubergine, Gombo, piment		
7 - Autres cultures maraîchères		
Autre (précisez): _____		
Autre (précisez): _____		
Autre (précisez): _____		

**C6 - Êtes-vous locataire de cette parcelle?** 1 - OUI 2 - NON (→ C7)

**C7 - ...si OUI** (i.e. si l'exploitant(e) loue sa parcelle) :

a) combien payez-vous en loyer en une année ? \_\_\_\_\_ FCFA par année

**OU**

b) combien payez-vous en nature par campagne?

Pour le sorgho = \_\_\_\_\_ sacs de \_\_\_\_\_ kg

Pour le niébé = \_\_\_\_\_ sacs de \_\_\_\_\_ kg

Pour le petit mil = \_\_\_\_\_ sacs de \_\_\_\_\_ kg

Pour les produits maraîchers (aubergine, gombo, piment, etc.) = \_\_\_\_\_ bassines de \_\_\_\_\_ kg

Autre (spécifiez): \_\_\_\_\_ = quantité \_\_\_\_\_ unité \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ kg

**! Si l'exploitant principal est un homme posez la question C8, sinon passez à la section D**

**C8 - a) Les femmes de votre ménage [épouse(s), fille(s)] ont-elles participé à l'exploitation de cette parcelle cette année?** : 1 - OUI (→b) 2 - NON (→C9)

b) si OUI, quelles tâches a-t-elle réalisé? (encerclez les codes des tâches et cochez)

Tâche agricole	Cocher
1 – Préparation pépinière	
2 – Préparation planches	
3 - Transplantation	
4 - Fertilisation	
5 - Sarclage	
6 - Récolte	

Tâche agricole	Cocher
7 – Transport post récolte	
8 – Vente	
9 – Cuisine	
10 – Transformation (précisez): _____	
Autre (précisez): _____	
Autre (précisez): _____	

**C9 - ...Si NON, des femmes organisées en groupe (main-d'œuvre du village ou quartier) ont-elles déjà cultivé cette parcelle avec vous ?** 1 - OUI (→b) 2 - NON (→Section D)

b) si OUI, quelles tâches ont-t-elles réalisé? (encerclez les codes des tâches et cochez)

Tâche agricole	Cocher
1 – Préparation pépinière	
2 – Préparation planches	
3 - Transplantation	
4 - Fertilisation	
5 - Sarclage	
6 - Récolte	

Tâche agricole	Cocher
7 – Transport post récolte	
8 – Cuisine	
Autre (précisez) : _____	
Autre (précisez) : _____	
Autre (précisez) : _____	
Autre (précisez) : _____	

## SECTION D - ARBRES SUR LA PARCELLE

D1 – Existe-t-il des arbres sur la portion affectée de la parcelle ? 1 – OUI (→D2) 2 – NON (→section E)

D2 – Nombre et description des arbres fruitiers et non fruitiers présents sur la portion affectée de la parcelle

Essences (nom en bambara)	Nombre <u>affectés</u>
1 – Manguier greffé (Mangoro)	
2 – Manguier non greffé	
3 – Tamarinier (Ntomi, Domi)	
4 – Baobab (Zira, Sira)	
5 – Karité (Shi)	
6 – Balanités (Zèguènè)	
7 – Néré (Néré)	
8 – Sclérocarya (N'gounan)	
9 – Palmier Rônier (Sébé)	
10 – Palmier doum (Zimini)	
11 – Goyavier	

Essences (nom en bambara)	Nombre <u>affectés</u>
12 – Oranger	
13 – Papayer	
14 – Avocatier	
15 – Fromager (Banan)	
16 – Acacia albida (Balanzan)	
17 – Anacardier	
Autre, précisez :	
Autre, précisez :	
Autre, précisez :	
Autre, précisez :	
Autre, précisez :	

## SECTION E - PÂTURAGE SUR LA PARCELLE

E1 - Est-ce que votre propre bétail paît ou broute sur cette parcelle après les récoltes ? 1 - OUI 2 - NON

E2 - Est-ce que le bétail d'autres exploitants paît ou broute sur cette parcelle après les récoltes? 1 - OUI 2 - NON

## SECTION F - ÉQUIPEMENTS FIXES (INAMOVIBLES) SUR LA PARCELLE

E1 – Remplir le tableau selon les équipements agricoles inamovibles présents sur la parcelle :

No. ID	Type d'équipement inamovible 1 – Puits 2 – Abreuvoir à bétail 3 – Haie brise vent Autre (spécifiez)	À qui appartient-il? 1-à l'exploitant 2-au propriétaire Autre (spécifiez)	Numéro du point GPS	POINT GPS					POINT GPS					PHOTO avec exploitant (cocher si photo a été prise)	
				Longitude (X)					Latitude (Y)						
1				0						1					
2				0						1					
3				0						1					
4				0						1					
5				0						1					

**SECTION G – COMMENTAIRES DE L'ENQUÊTEUR**

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (À REMPLIR PAR CEDI SAHEL)**

**1 - Enquêteur :**

Code enquêteur /\_\_\_\_/

Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**2 - Superviseur:**

Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**3 - Saisie :**

Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**4 - Contrôle de la qualité :**

Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
jj / mm / aaaa

\* Le terme « exploitant » comprend autant l'homme exploitant que la femme exploitante



## R1 - CONCESSION

1 – CODE CONCESSION : 

9			
---	--	--	--

      2 – Date (jj/mm/aaaa) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

2 – Site :    1 – Centrale    2 – Portion ligne + route    3 – Route d'accès seulement    4 – Ligne seulement

### SECTION A - LOCALISATION DE LA CONCESSION

**A1 – Coordonnées GPS du CENTRE de la concession :**

N° \_\_\_\_ Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

**A2 – Coordonnées GPS des COINS de la concession (quatre coins)**

N° \_\_\_\_ Coin 1 : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ Coin 2 : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ Coin 3 : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

N° \_\_\_\_ Coin 4 : Longitude(X) : 0 \_\_\_\_ Latitude(Y) : 1 \_\_\_\_

### SECTION B - IDENTIFICATION DU CHEF DE CONCESSION

**B1 – Informations sur le chef de concession :**

a) Prénom(s) : \_\_\_\_\_

b) Nom : \_\_\_\_\_

c) Surnom : \_\_\_\_\_

**B2 – Nom du répondant, si différent du chef de concession**

a) Prénom(s) : \_\_\_\_\_

b) Nom : \_\_\_\_\_

c) Surnom : \_\_\_\_\_



**B3 - Raison de ne pas avoir rempli le questionnaire CONCESSION au complet:**

1 - Chef absent    2 - Chef incertain    3 - Chef inconnu    4 - Aucun chef (concession abandonnée)

**B4 - Identification du chef de concession :**

a) Le chef de concession possède-t-il une carte nationale d'identité (CNI) ?    1 - OUI    2 - NON

b) Type de pièce d'identification présentée par le chef de concession :

1 - CNI	5 - Livret de famille
2 - Carte NINA (numéro d'identification nationale)	6 - Carnet de famille
3 - Passeport	7 - Aucune
4 - Permis de conduire	Autre spécifiez : _____

c) Numéro de la pièce d'identification : \_\_\_\_\_

d) Date de délivrance (jj / mm / aaaa) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_    e) Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

f) Date de naissance du chef de concession : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (jj / mm / aaaa)

g) Sexe du chef de concession (*encerclez une réponse*) :    1 – masculin    2 – féminin

h) Village de résidence principal du chef de concession : \_\_\_\_\_

i) Numéro de téléphone du chef de concession (ou d'un autre contact) : \_\_\_\_\_

*Si pas de téléphone, nom et prénoms du propriétaire du tél. :* j) Prénoms : \_\_\_\_\_

k) Nom : \_\_\_\_\_

**SECTION C – INFORMATIONS SUR LES MÉNAGES DE LA CONCESSION**

C1 – Combien de ménages résident dans la concession ? (un ménage = un feu) \_\_\_\_\_

C2 – Donner le nom de chacun des chefs de ménage **habitant** dans la concession (Remplir le tableau en débutant par le ménage du chef de concession si son ménage réside dans la concession)

Numéro identifiant le ménage (No. ID)	Prénoms du chef de ménage	Nom du chef de ménage	Statut du ménage	Si le ménage est locataire (Statut=2) : Coût du loyer mensuel (FCFA/mois)
			1. Propriétaire ou copropriétaire 2. Locataire 3. Hébergé	
01				
02				
03				
04				
05				
06				

**SECTION D – ÉLÉMENTS AFFECTÉS DANS LA CONCESSION**

**BÂTIMENTS AFFECTÉS**

D1 – Un bâtiment de la concession est-il affecté? (i.e. est-il dans l'emprise du projet)? (Encerclez la réponse)  
 1 – OUI (→ demander à l'évaluateur de bâtiment de faire l'évaluation du bâtiment) 2 – NON (→ D2)

**CLÔTURES AFFECTÉES**

D2 – Une clôture de concession est-elle affectée? (i.e. est-elle dans l'emprise du projet)? (Encerclez la réponse) 1 – OUI (→ D3) 2 – NON (→ D5)

D3 – En quel matériau est faite la clôture? (Encerclez une réponse – le matériau principal si plusieurs matériaux)

1 - Paille	6 - Grillage
2 - Banco	7 - Haie vive
3 - Banco/Paille	8 – Bois
4 - Banco/béton	Autre (spécifiez) :
5 - Parpaing/ciment	

D4 – a) Quelle est la longueur de la portion affectée de la clôture? (i.e. portion dans l'emprise)? \_\_\_\_\_m  
 b) Quelle est la hauteur de la portion affectée de la clôture? (i.e. portion dans l'emprise)? \_\_\_\_\_m

**ÉQUIPEMENTS INAMOVIBLES AFFECTÉS**

D5 – Un équipement inamovible est-il affecté? (i.e. est-il dans l'emprise du projet)? (Encerclez la réponse)  
 1 – OUI (→ D6) 2 – NON (→ D7)

D6 – De quel(s) équipement(s) s'agit-il? (Encerclez le code d'équipement et inscrivez le nombre d'équipements affectés fonctionnels)

Équipement fixe	Nombre	Équipement fixe	Nombre
1 – Latrine extérieure		8 – Enclos pour animaux	
2 – Douche extérieure		9 – Poulailier	
3 – Bloc latrine-douche extérieur		10 – Grenier	
4 – Cuisine extérieure sans murs		11 – Tombeau/sépulture familiale	
5 – Cuisine extérieure avec murs		12 – Jardin maraîcher	
6 – Hangar de repos (bois et natte)		Autre (spécifiez) :	
7 – Puits		Autre (spécifiez) :	

**ARBRES AFFECTÉS**

**D7 – Un arbre de la concession est-il affecté? (i.e. est-il dans l'emprise du projet)? (Encerclez la réponse)**  
 1 – OUI (→D8)      2 – NON (→section E)

**D8 – Nombre et description des arbres affectés de la concession (i.e. des arbres dans l'emprise du projet)**

Essences (nom en bambara)	Nombre affectés	Essences (nom en bambara)	Nombre affectés
1 – Manguier greffé (Mangoro)		12 – Oranger	
2 – Manguier non greffé		13 – Papayer	
3 – Tamarinier (Ntomi, Domi)		14 – Avocatier	
4 – Baobab (Zira, Sira)		15 – Fromager (Banan)	
5 – Karité (Shi)		16 – Acacia albida (Balanzan)	
6 – Balanités (Zèguènè)		17 – Anacardier	
7 – Néré (Néré)		Autre, précisez :	
8 – Sclérocarya (N'gouanan)		Autre, précisez :	
9 – Palmier Rônier (Sébé)		Autre, précisez :	
10 – Palmier doum (Zimini)		Autre, précisez :	
11 – Goyavier		Autre, précisez :	

**SECTION E – DROITS FONCIERS SUR LA PARCELLE DE LA CONCESSION**

**E1 – Quel type de droit possède le chef de la concession ?**

- 1 - Occupation informelle      2 - Permis d'occupation      3 - Droit coutumier  
 4 – Lettre d'attribution      5 - Titre foncier      6 - Titre provisoire  
 7 – Acte de vente      8 - Autre, précisez \_\_\_\_\_

**E2 – Quel est le numéro d'enregistrement du droit officiel :** \_\_\_\_\_

**E3 – Quelle est l'autorité qui a délivré le droit officiel ?** \_\_\_\_\_

**E4 – En quelle année le droit a-t-il été délivré?** \_\_\_\_\_

**SECTION E – COMMENTAIRES DE L'ENQUÊTEUR**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**!** **Prenez le portrait du chef de concession en photo devant sa concession avec son numéro de concession à 4 chiffres bien visible**

**!** **Remettez à la PAP la Fiche d'Identification de la PAP recensée (FIP) dûment remplie**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (À REMPLIR PAR CEDI SAHEL)			
1 - Enquêteur : Code / ____ /	Signature : _____	date : ____ / ____ / ____	
2 - Superviseur:	Signature : _____	date : ____ / ____ / ____	
3 - Saisie :	Signature : _____	date : ____ / ____ / ____	
4 - Contrôle de la qualité :	Signature : _____	date : ____ / ____ / ____	jj / mm / aaaa



## **R2 - MÉNAGES (dans les concessions)**

1 – CODE  
CONCESSION :

<b>9</b>			
----------	--	--	--

→ voir  
questionnaire  
R1 concession

2 – CODE MÉNAGE :

--	--

→ selon C2 du  
questionnaire  
R1 concession

3 – Date (jj/mm/aaaa) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**! Si le chef de ménage a déjà été recensé en tant qu'exploitant agricole : transcrire ci-dessous son Code Exploitant tel qu'inscrit sur la FIP et ne remplir que la question A1 et prendre la photo du chef avec son code ménage concession**

4 – CODE EXPLOITANT :

<b>8</b>			
----------	--	--	--

### **SECTION A - IDENTIFICATION DU CHEF DE MÉNAGE**

**A1 – Informations sur le chef de ménage :**

a) Prénoms : \_\_\_\_\_  
b) Nom : \_\_\_\_\_  
c) Surnom : \_\_\_\_\_

**A2 – Nom du répondant, si différent du chef de ménage**

a) Prénoms : \_\_\_\_\_  
b) Nom : \_\_\_\_\_  
c) Surnom : \_\_\_\_\_

**! A3 – Raison de ne pas avoir rempli le questionnaire MÉNAGE au complet :**

1 - Ménage déjà recensé en tant que ménage exploitant    2 - Ménage absent    3 - Aucun résident (abandonné)

**A4 – Identification du chef de ménage :**

a) Le chef de ménage possède-t-il une carte nationale d'identité (CNI) ?    1 - OUI    2 - NON

b) Type de pièce d'identification présentée par le chef de ménage :

1 - CNI	5 - Livret de famille
2 - Carte NINA (numéro d'identification nationale)	6 - Carnet de famille
3 - Passeport	7 - Aucune
4 - Permis de conduire	Autre spécifiez : _____

c) Numéro de la pièce d'identification : \_\_\_\_\_

d) Date de délivrance (jj / mm / aaaa) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_    e) Lieu de délivrance : \_\_\_\_\_

f) Date de naissance du chef de ménage : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ (jj / mm / aaaa)

g) Sexe du chef de ménage (encerclez une réponse) :    1 – masculin    2 – féminin

h) Village de résidence principal du chef de ménage : \_\_\_\_\_

i) Numéro de téléphone du chef de ménage (ou d'un autre contact) : \_\_\_\_\_

Si pas de téléphone, nom et prénoms du propriétaire du tél. : j) Prénoms : \_\_\_\_\_

k) Nom : \_\_\_\_\_

**A5 – Depuis combien de temps habitez-vous ici? \_\_\_\_\_ année(s), \_\_\_\_\_ mois**

### **SECTION B - CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

**B1 – Quelle est la nationalité du chef de ménage? (encerclez un seul choix)**

Malien	1	Nigérien	4
Guinéen	2	Sénégalais	5
Burkinabé	3	Autre :	

**B2 - Quelle est l'ethnie du chef de ménage? (encerclez un seul choix)**

Bambara	1	Bozo	4	Sénoufo	7
Peulh	2	Diawando	5	Minianka	8
Dogon	3	Soninké/Sarakholé	6	Autre ethnie (préciser) :	

**B3 - Quelle est la religion du chef de ménage? (encerclez un choix)** 1 - Musulmane 2 - Chrétienne 3 - Animiste

**B4 - Quel est l'état civil actuel du chef de ménage? (encerclez un seul choix)**

Marié(e) monogame	1	Marié(e) polygame M4	4	Célibataire	7
Marié(e) polygame M2	2	Veuf ou veuve	5	Autre (spécifiez) :	
Marié(e) polygame M3	3	Divorcé(e)	6		

**B5 - Quelle langue commune est parlée par tous les membres adultes du ménage? (encerclez un seul choix)**

1 - Bambara 2 - Peulh 3 - Arabe Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**B6 - Quel est le niveau de scolarisation le plus élevé du chef de ménage?**

Aucune	0	Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	4
Coranique	1	Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	5
Lire/écrire	2	Technique/professionnelle	6
Primaire	3	Supérieur	7
Autre niveau (préciser)			

**B7 - Possédez-vous des animaux de bétail ?** 1 - OUI (→ B8) 2 - NON (→ B9)

**B8 - Quels types d'animaux votre ménage possède-t-il et en quel nombre ?**

Animaux	Nombre	Animaux	Nombre
1 - Bœuf		4 - Ânes	
2 - Chèvre		5 - Volaille	
3 - Moutons		6 - Chevaux	

**B9 - Possédez-vous un compte en banque à votre nom?** 1 - OUI 2 - NON

**B10 - Quels sont les équipements possédés par votre ménage à la maison (Inscrire le nombre total d'équipements fonctionnels possédés par le ménage)**

Type d'équipement :	Nombre (fonctionnel)
1 - Charrette ou calèche	
2 - Bicyclette	
3 - Motocyclette/Moto	
4 - Voiture	
5 - Poste de radio	
6 - Téléphone fixe (ligne)	
7 - Téléphone portable	

Type d'équipement :	Nombre (fonctionnel)
8 - Réfrigérateur/congélateur	
9 - Télévision	
10 - Vidéo / DVD	
11 - Antenne (télévision)	
12 - Panneau solaire	
13 - Génératrice	
Autre (précisez) :	

**B11 - Cochez la case selon votre accord ou votre désaccord avec les affirmations suivantes : (lire à haute voix chacune des 5 affirmations et cocher la bonne réponse pour chacune)**

Affirmations	Totalement d'accord	Partiellement d'accord	Partiellement en désaccord	Totalement en désaccord
a) Notre ménage a assez d'argent pour satisfaire les besoins normaux de ses membres				
b) Notre ménage n'a jamais la possibilité de prêter de l'argent ou de donner un peu de nourriture aux autres qui en ont besoin				
c) Notre ménage peut compter sur des personnes en dehors du ménage pour nous aider en cas de besoin d'argent ou de nourriture				
d) Notre ménage est toujours endetté				
e) Le revenu de notre ménage nous permet de vivre avec satisfaction				

## SECTION C – INFORMATION SUR TOUS LES MEMBRES DU MÉNAGE

ID	PRÉNOM(S) et SURNOM de l'exploitant(e) (en lettres majuscules)	NOM (en lettres majuscules)	Âge Indiquer l'âge en nombre d'années 0 – pour enfants de moins de 1 an	Lien avec le ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parenté (encerclez une réponse seulement)	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin (encerclez une réponse)	Handicap 0 – Aucun handicap ou maladie incurable 1 – Aveugle 2 – Sourd 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable (encerclez une ou des réponses)	Occupation		Participation à l'exploitation agricole du ménage ? 0 – Non - Aucune 1 – Préparation 2 – Transplantation 3 – Fertilisation 4 – Sarclage 5 – Récolte 6 – Transport/vente 7 – Cuisine 8 – Transformation 9 – Apport financier (encerclez une ou des réponses)
							principale	secondaire	
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
01 CM				1	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
02				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
03				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
04				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
05				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
06				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
07				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
08				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
09				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
10				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
11				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

ID	PRÉNOM(S) et SURNOM de l'exploitant(e) (en lettres majuscules)	NOM (en lettres majuscules)	Âge Indiquer l'âge en nombre d'années 0 – pour enfants de moins de 1 an	Lien avec le ménage 1 – CM - chef de ménage 2 – Époux/se 3 – Fils / fille 4 – Beau fils / belle fille 5 – Père / mère 6 – Sœur / frère 7 – Autre parent 0 – Sans parent (encerclez une réponse seulement)	Sexe 1 – M Masculin 2 – F Féminin (encerclez une réponse)	Handicap 0 – Aucun handicap ou maladie incurable 1 – Aveugle 2 – Sourde 3 – Muet 4 – Infirmité/paralysie membre inférieur 5 – Infirmité/paralysie membre supérieur 6 – Déficit mental 7 – Maladie incurable (encerclez une ou des réponses)	Occupation		Participation à l'exploitation agricole du ménage ? 0 – Non - Aucune 1 – Préparation 2 – Transplantation 3 – Fertilisation 4 – Sarclage 5 – Récolte 6 – Transport/vente 7 – Cuisine 8 – Transformation 9 – Apport financier (encerclez une ou des réponses)
							principale	secondaire	
C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
12				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
13				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
14				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
15				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
16				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
17				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
18				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
19				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9
20				2 3 4 5 6 7 0	1-M 2-F	0 1 2 3 4 5 6 7			0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

## SECTION D - PRÉFÉRENCES D'INDEMNISATION ET DE RÉINSTALLATION

D1 – Quelles sont vos préoccupations par rapport à la réinstallation? \_\_\_\_\_

---



---

D2 – Quelle serait votre préférence d'indemnisation pour les types de pertes suivantes?

Type de perte possible	En nature	En espèces	Pas de préférence (en espèces ou en nature)	Ne sais pas / ne veut pas répondre	Non applicable à la situation du ménage
a) Perte de terrain résidentiel					
b) Perte d'habitation					
c) Perte de parcelle agricole					
d) Perte de jardin maraîcher					
e) Perte de récolte					
f) Perte d'arbre fruitier ou d'ombrage					
g) Perte de clôture ou haie vive					
h) Perte d'équipement fixe (puits, grenier, enclos, etc.)					
Autre, précisez : _____					

D3- Si vous pouviez avoir accès à du crédit à un taux raisonnable, quelles activités aimeriez-vous entreprendre grâce ce prêt ?

---



---



**Prenez le portrait du chef de ménage en photo avec son numéro de ménage à 6 chiffres bien visible**



**Remettez à la PAP la Fiche d'Identification de la PAP recensée (FIP) dûment remplie**

### INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (À REMPLIR PAR CEDI SAHEL)

1 - Enquêteur :  
Code enquêteur / \_\_\_\_ / Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

2 - Superviseur: Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

3 - Saisie : Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

4 - Contrôle de la qualité : Signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
jj / mm / aaaa



# ANNEXE C

## Liste des personnes affectées par le projet (PAP)

## Projet Ségou Solaire, Mali

### ANNEXE C - Liste des PAP

#### LISTE DES PAP - CENTRALE

##### PAP exploitants agricoles (centrale)

	Code Ménage Exploitant	Localisation	Prénom	Nom	Surnom	Sexe
1	8101	1-Centrale	Sekou	Dagnon		1-masculin
2	8102	1-Centrale	Souleymane	Coulibaly		1-masculin
3	8103	1-Centrale	Mami	Sow		1-masculin
4	8104	1-Centrale	Diaridia	Coulibaly	Zakara	1-masculin
5	8105	1-Centrale	Bourama	Coulibaly	Youraye	1-masculin
6	8106	1-Centrale	Issa	Diarra		1-masculin
7	8107	1-Centrale	Boukary	Sow		1-masculin
8	8108	1-Centrale	Amary	Sow		1-masculin
9	8109	1-Centrale	Seydou	Sow		1-masculin
10	8110	1-Centrale	Amadou	Sow		1-masculin
11	8111	1-Centrale	Sidiki	Camara		1-masculin
12	8112	1-Centrale	Mohamed	Sidibe		1-masculin
13	8113	1-Centrale	Amadou	Sow	Bakoroba	1-masculin
14	8114	1-Centrale	Harouna	Dembele		1-masculin
15	8115	1-Centrale	Adama	Sacko		1-masculin
16	8116	1-Centrale	Adama	Fofana		1-masculin
17	8117	1-Centrale	Moctar	Diallo		1-masculin
18	8118	1-Centrale	Amady	Diallo	Bebe	1-masculin
19	8119	1-Centrale	Abdoulaye	Kone		1-masculin
20	8120	1-Centrale	Boubacar	Traore		1-masculin
21	8201	1-Centrale	Abdoulaye	Traoré		1-masculin
22	8202	1-Centrale	Souleymane	Sow		1-masculin
23	8203	1-Centrale	Moussa	Sow		1-masculin
24	8204	1-Centrale	Bréhima	Sow		1-masculin
25	8205	1-Centrale	Modibo	Coulibaly		1-masculin
26	8206	1-Centrale	Sidi	Togola		1-masculin
27	8207	1-Centrale	Amidou	Sow		1-masculin
28	8208	1-Centrale	Amadou	Togora	Karamoko	1-masculin
29	8209	1-Centrale	Cheick Boulader	Sow		1-masculin
30	8210	1-Centrale	Amadou	Camara		1-masculin
31	8211	1-Centrale	Yssouf	Traoré		1-masculin
32	8212	1-Centrale	Thiemoko	Traoré		1-masculin
33	8213	1-Centrale	Modibo	Sow		2-féminin
34	8214	1-Centrale	Lamine	Coulibaly		2-féminin
35	8215	1-Centrale	Soungalo	Diassana		1-masculin
36	8216	1-Centrale	Fatogoma	Coulibaly		1-masculin
37	8217	1-Centrale	Néma	Daffé		1-masculin
38	8218	1-Centrale	Boureïma	Cissé		1-masculin
39	8219	1-Centrale	Mahamadou	Koné		1-masculin
40	8220	1-Centrale	Abdoulaye	Coulibaly		1-masculin
41	8221	1-Centrale	Sekouba	Dembélé		1-masculin

## Projet Ségou Solaire, Mali

### ANNEXE C - Liste des PAP

#### PAP exploitants agricoles (centrale) (suite)

	Code Ménage Exploitant	Localisation	Prénom	Nom	Surnom	Sexe
42	8222	1-Centrale	Sekou B	Coulibaly		1-masculin
43	8223	1-Centrale	Abdoulaye	Coulibaly	Siaka	1-masculin
44	8224	1-Centrale	Toumani	Sidibé		1-masculin
45	8225	1-Centrale	Inconnu/Absent			
46	8226	1-Centrale	Inconnu/Absent			
47	8227	1-Centrale	Inconnu/Absent			
48	8228	1-Centrale	Inconnu/Absent			
49	8229	1-Centrale	Inconnu/Absent			
50	8230	1-Centrale	Inconnu/Absent			

#### PAP des concessions résidentielles (centrale)

	Code Ménage Concession	Localisation	Prénom	Nom	Surnom	Sexe
1	9116	1-Centrale	Korka Dit Soungalo	Guindo		1-masculin
2	9117	1-Centrale	Dramane	Traoré		1-masculin
3	9118	1-Centrale	Abdoulaye	Diallo		1-masculin
4	9119	1-Centrale	Adama	Keita		1-masculin
5	9120	1-Centrale	Yacouba	Goïta		1-masculin

## Projet Ségou Solaire, Mali

### ANNEXE C - Liste des PAP

#### LISTE DES PAP - LIGNE

##### PAP des concessions résidentielles (ligne)

	Code Ménage Concession	Localisation	Prénom	Nom	Surnom	Sexe
1	9101	4-Ligne seulement	Amadou	Tamboura		1-masculin
2	9102	4-Ligne seulement	Souleymane	Coulibaly		1-masculin
3	9104	4-Ligne seulement	Moussa	Traoré		1-masculin
4	9105	4-Ligne seulement	Lamine	Traoré		1-masculin
5	9106	4-Ligne seulement	Moumoune	Ouedraogo		1-masculin
6	9106	4-Ligne seulement	Korotimi	Samaké		2-féminin
7	9106	4-Ligne seulement	Salam	Ouedraogo		1-masculin
8	9107	4-Ligne seulement	Hawa	Traoré		2-féminin
9	9110	4-Ligne seulement	Oumar	Diarra		1-masculin
10	9201	4-Ligne seulement	Mamadou	Traoré		1-masculin
11	9202	4-Ligne seulement	Adama	Dembele		1-masculin
12	9203	4-Ligne seulement	Ibrahima	Sylla		1-masculin
13	9205	4-Ligne seulement	Gaoussou	Diarra		1-masculin
14	9206	4-Ligne seulement	Barema	Koumaré		1-masculin
15	9207	4-Ligne seulement	Soumana	Tangara		1-masculin
16	9209	4-Ligne seulement	Bakary	Djire		1-masculin
17	9210	4-Ligne seulement	Modibo	Coulibaly		1-masculin
18	9211	4-Ligne seulement	Sitan	Diarra		2-féminin
19	9212	4-Ligne seulement	Hawa	Cissé		2-féminin



# ANNEXE D

## Détail des compensations aux PAP



**Contenu de l'Annexe D**

- Liste des barèmes de compensation
- Calculs des compensations

## BARÈMES UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION DES COMPENSATIONS

### PERTE DE TERRES

#### Titres fonciers

Frais d'enregistrement d'un titre foncier 292 500 FCFA/parcelle (Source: Direction régionale des domaines de Ségou)

Etapes et documents	Prix
Introduction Demande	1 000
Paiement redevance	15 000
Bornage	32 000
Immatriculation	60 000
Copie et PV	17 000
Frais Géomètre	100 000
<b>Sous-Total</b>	<b>225 000</b>
Contingences pour couvrir tailles parcelles (30%)	67 500
<b>Total</b>	<b>292 500</b>

#### Prix d'achat de la terre (au prix du marché)

A) Pour la centrale	Terre agricole	300	FCFA/m <sup>2</sup>	soit :	3 000 000	FCFA/ha	(Source: Décret No. 2015-0537/P-RM du 06 août 2015)
- parcelle de moins de 5 ha							
- parcelle entre 5,01 ha et 10 ha		350	FCFA/m <sup>2</sup>	soit :	3 900 000	FCFA/ha	(Source: Décret No. 2015-0537/P-RM du 06 août 2015)
	Terre résidentielle	480	FCFA/m <sup>2</sup>	soit :	4 800 000	FCFA/ha	(Source: Décret No. 2015-0538/P-RM du 06 août 2015)
	- parcelle ordinaire à usage d'habitation						
B) Pour la ligne							
	Terre agricole	n/a					
	Terre résidentielle						
	- parcelle ordinaire à usage d'habitation	480	FCFA/m <sup>2</sup>	soit :	4 800 000	FCFA/ha	(Source: Décret No. 2015-0538/P-RM du 06 août 2015)

#### Redevances annuelles pour terrains ruraux appartenant à l'État

##### Pour la centrale solaire:

Redevance - parcelle entre 10 et 100 ha 24 000 FCFA/an/ha (Source: Décret No. 2015-0537/P-RM du 06 août 2015)

##### Pour les terres offertes en compensation

Redevance - parcelle de moins de 5 ha 15 000 FCFA/an/ha (Source: Décret No. 2015-0537/P-RM du 06 août 2015)

Redevance - parcelle de 5,01 ha à 10ha 19 500 FCFA/an/ha (Source: Décret No. 2015-0537/P-RM du 06 août 2015)

### Préparation des terres agricoles de compensation (pour 1 ha de terre)

Si aménagé par des manoeuvres journalières	50 000	FCFA/ha	(Source: Service de l'Agriculture de Ségou)
Si aménagé avec un tracteur	75 000	FCFA/ha	(Source: Service de l'Agriculture de Ségou)
Taxe de défrichement pour 1 ha à payer au services des Eaux et Forêts	15 000	FCFA/ha	(Source: Service de l'Agriculture de Ségou)
Total si aménagé par manoeuvres	65 000	FCFA/ha	= Prix retenu pour les compensations
<b>Total si aménagé par tracteur</b>	<b>90 000</b>	<b>FCFA/ha</b>	

### Dédommagement forfaitaire pour les dérangements sur les terres résidentielles traversées par la ligne

Dédommagement forfaitaire	100 000	FCFA	(pour chaque parcelle résidentielle qui sera traversée par la ligne et ainsi dérangée pendant les travaux de construction)
---------------------------	---------	------	--

### PERTE D'HABITATIONS

#### Coût intégral de remplacement d'une habitation

Maison en banco avec toit en tôle ondulée	3 500	FCFA/m <sup>2</sup>	(Source: Enquêtes Golder et Agence d'exécution des travaux et Infrastructures et Équipements Ruraux (AGETIER))
Superficie moyenne des maisons recensées	26	m <sup>2</sup>	
Coût total de remplacement par maison	89 250	FCFA	
<b>Montant arrondi retenu pour compensation</b>	<b>90 000</b>	<b>FCFA/maison</b>	

### PERTE DE STRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS FIXES

#### Coût intégral de remplacement d'une habitation

Laiterie extérieure	97 175	FCFA	(Source: calculs Cedi Sahel)
Cuisine extérieure avec murs	283 760	FCFA	(Source: calculs Cedi Sahel)
Hangar de repos (bois et natte)	116 725	FCFA	(Source: calculs Cedi Sahel)
Puits	155 250	FCFA	(Source: calculs Cedi Sahel)
Endos pour animaux	50 000	FCFA	(Source: calculs Cedi Sahel)
Poulailler	63 250	FCFA	(Source: calculs Cedi Sahel)
Jardin maraîcher	400 000	FCFA	(Source: calculs Cedi Sahel)
Clôture banco	15 000	FCFA/ml	m/clôture: 20 ml

## PERTE DE CULTURES ANNUELLES, PÉRENNES ET FRUITIÈRES

### Cultures annuelles

#### Compensation par ha pour les récoltes annuelles

1 382 400 FCFA/ha

Source: Services techniques de l'agriculture (selon leur enquête auprès des producteurs de la région)

Détails - Estimation de la compensation par ha pour la perte de récoltes annuelles

Spéculation	Superficie (ha)	Rendement moyen (kg/ha)	Prix moyen (Fcf/ha)	Montant total (FCFA/ha)
Petit mil	1	1 080	150	162 000
Niébé et Sorgho		Voir note 1		
Niébé	1	800	300	240 000
Sésame	1	450	500	225 000
Gombo frais	1	12 000	500	6 000 000
<b>Sous-total (pour 5 ha)</b>				<b>6 912 000</b>
<b>Valeur totale des récoltes par ha</b>				<b>1 382 400</b>

Source: données des services techniques de l'agriculture (selon leur enquête auprès des producteurs de la région)

Note 1: L'association du sorgho et Niébé a été faite sur la base du calcul ci-dessous.

Niébé	1	400	300	120 000
sorgho	1	1 100	150	165 000
<b>Niébé et Sorgho</b>				<b>285 000</b>

### Cultures pérennes et fruitières

Acacia albida	28 200	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Acacia nilotica	28 200	FCFA	(Source: comme l'acacia albida)
Anacardier	26 280	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Arbre à étage	4 380	FCFA	(Manantali terminabia) (Source: agronome - prendre comme le neem)
Azadiractha indica	4 380	FCFA	(Neem) (Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Balanités	2 000	FCFA	(Sour ce: décret n°10388 PRM du 26 Juillet 2010)
Baobab	87 600	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Cola laurifolia	20 000	FCFA	(Sour ce: décret n°10388 PRM du 26 Juillet 2010)
Diospiros mespiliformis	5 000	FCFA	(Sour ce: décret n°10388 PRM du 26 Juillet 2010)
Ficus gnafalocarpa	8 760	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Karité	87 600	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Lannea fruticosa	9 000	FCFA	(Sour ce: décret n°10388 PRM du 26 Juillet 2010)
Palmer doum	5 000	FCFA	(Sour ce: décret n°10388 PRM du 26 Juillet 2010)
Palmer rônier	29 200	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Sclérocarpa	17 520	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Tamarinier	87 600	FCFA	(Sour ce: Arrêté n°2014-1979/MDR-SG du 23 juillet 2014)
Ziziphus mauritania	10 000	FCFA	(Sour ce: décret n°10388 PRM du 26 Juillet 2010)

### FONDS D'ASSISTANCE POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Montant à prévoir par PAP vulnérable (en cas de besoin)

200 000 FCFA/PAP vulnérable

### KIT DE DÉMARRAGE AGRICOLE

Désignation	Nombre/Qté	Prix Unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
Engrais minéraux céréales pour 1ha	250	400	100 000
Semences certifiées pour 1ha	50	750	37 500
Herse	1	65 000	65 000
Semoir	1	150 000	150 000
Charriue	1	70 000	70 000
Charrette	1	200 000	200 000
Âne	1	80 000	80 000
Pelle	1	6 000	6 000
Fourche	1	6 000	6 000
Ploche	1	3 000	3 000
Brouette	1	30 000	30 000
Hache paille	1	30 000	30 000
<b>TOTAL</b>			<b>777 500</b>

1-code men. eval.	2-code parcelle	Code parcelle	B2a-droit parcelle	B2b-autre préciser	B3.No. enregist.	B4-autorité	B5-année délivr.	C4-superficie ha	Superficie SIG ha	Portion affectée ha	% affecté	Superficie non affectée (ha)
8101	1	810101	7-acte de vente		189	le sous-préfet de Ségou	2008	3,61	3,61	1,3	36,0%	2,3
8102	2	810202	7-acte de vente			Cher du village	2007	0,55	0,55	0,33	100,0%	-
8103	3	810303	3-droit coutumier				1984	0,35	0,35	0,33	94,3%	0,0
8104	4	810404	3-droit coutumier				2006	0,07	0,07	0,009	12,9%	0,1
8105	5	810505	3-droit coutumier				2006	0,03	0,03	0,001	3,33%	0,0
8106	6	810606	3-droit coutumier				1981	3,84	3,84	1,29	33,6%	2,6
8107	7	810707	3-droit coutumier				2008	3,11	3,11	2,11	67,8%	1,0
8108	8	810808	3-droit coutumier				2012	0,5	0,5	0,38	56,0%	0,2
8109	9	810909	3-droit coutumier				1971	1,05	1,05	1,05	100,0%	-
8109	10	810910	3-droit coutumier				1971	0,26	0,26	0,15	57,7%	0,1
8110	11	811011	3-droit coutumier				1986	3,22	3,22	3,22	100,0%	-
8111	12	811112	3-droit coutumier				2003	0,92	0,92	0,22	23,9%	0,7
8112	13	811213	3-droit coutumier				1983	0,23	0,23	0,23	100,0%	-
8113	14	811314	3-droit coutumier				2006	0,55	0,55	0,45	81,8%	0,1
8114	15	811415	7-acte de vente				1981	1,35	1,35	1,35	100,0%	-
8115	16	811516	7-acte de vente				2012	0,93	0,93	0,93	100,0%	-
8116	17	811617	7-acte de vente				2000	1,95	1,95	1,95	100,0%	-
8117	18	811718	7-acte de vente				1989	0,87	0,87	0,87	100,0%	-
8117	19	811719	7-acte de vente				2007	1,27	1,27	1,27	100,0%	-
8118	20	811820	3-droit coutumier				2002	5,75	5,75	4,63	80,5%	1,1
8119	21	811921	7-acte de vente				2006	1,89	1,89	1,89	100,0%	-
8120	22	812022	7-acte de vente				2010	2,49	2,49	2,49	100,0%	-
8201	1	820101	7-acte de vente				1988	2,04	2,04	1,7	83,3%	0,3
8202	2	820202	3-droit coutumier					2,14	2,14	0,42	19,6%	1,7
8203	3	820303	3-droit coutumier					0,91	0,91	0,24	26,4%	0,7
8204	4	820404	3-droit coutumier					3,36	3,36	3,36	100,0%	-
8205	5	820505	7-acte de vente				2003	1,14	1,14	0,02	1,8%	1,1
8206	6	820606	3-droit coutumier					3,25	3,25	3,25	100,0%	-
8207	7	820707	3-droit coutumier					5,56	5,56	4,25	76,4%	1,3
8208	8	820808	3-droit coutumier					0,51	0,51	0,51	100,0%	-
8208	9	820809	3-droit coutumier					6,02	6,02	6,02	100,0%	-
8209	10	820910	3-droit coutumier					2,22	2,22	2,22	100,0%	-
8210	11	821011	3-droit coutumier					3,75	3,75	2,36	62,9%	1,4
8211	12	821112	7-acte de vente				1977	2,26	2,26	2,26	100,0%	-
8212	13	821213	7-acte de vente				2015	0,06	0,06	0,06	100,0%	-
8213	14	821314	3-droit coutumier					0,49	0,49	0,49	100,0%	-
8214	15	821415	7-acte de vente				1982	6,13	6,13	6,13	100,0%	-
8215	16	821516	7-acte de vente				2003	0,68	0,68	0,68	100,0%	-
8216	17	821617	7-acte de vente				2011	0,02	0,02	0,02	100,0%	-
8217	18	821718	7-acte de vente				2007	1,11	1,11	1,11	100,0%	-
8218	19	821819	3-droit coutumier					4,47	4,47	2,1	47,0%	2,4
8219	20	821920	3-droit coutumier					1,24	1,24	1,24	100,0%	-
8220	21	822021	6-litre provisoire	Commune Rurale de Paléngana/Abdoulaye Coulibaly	N°070		2011	0,53	0,53	0,4	75,5%	0,1
8221	22	822122	7-acte de vente				1988	0,36	0,36	0,36	100,0%	-
8221	23	822123	7-acte de vente				1984	0,23	0,23	0,17	73,9%	0,1
8222	24	822224	7-acte de vente				2010	0,97	0,97	0,97	100,0%	-
8223	25	822325	7-acte de vente				1972	7,61	7,61	6,53	85,8%	1,1
8224	26	822426	7-acte de vente				1985	2,17	2,17	0,63	29,0%	1,5
8225	1	822501	7-acte de vente					1,53	1,53	0,63	41,2%	0,9
8226	2	822602						0,4	0,4	0,4	100,0%	-
8227	3	822703						1,15	1,15	1,15	100,0%	-
8228	4	822804						0,4	0,4	0,4	100,0%	-
8229	5	822905						0,3	0,3	0,3	100,0%	-
8230	6	823006						0,18	0,18	0,18	100,0%	-
											97,98	78,03

1-codé men. expl.	2-codé parcelle	Code parcelle	Superficie non affectée (m2)	PRIX TERRE/HA	COMPENSATION TERRE	Préférence de compensation - parcelle	Superficie à offrir en nature	Frais aménagements	Frais aménageg terres agri	Sécurisation foncière
8101		810101	23 100,0	3 000 000	3 000 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8102		810202	-	3 000 000	3 000 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8103		810303	200,0	3 000 000	990 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8104		810404	610,0	3 000 000	27 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8105		810505	290,0	3 000 000	3 000 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8106		810606	25 500,0	3 000 000	3 870 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8107		810707	10 000,0	3 000 000	6 330 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8108		810808	2 200,0	3 000 000	840 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8109		810909	-	3 000 000	3 150 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8109		810910	1 100,0	3 000 000	450 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8110		811011	-	3 000 000	9 660 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8111		811112	7 000,0	3 000 000	660 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8112		811213	-	3 000 000	690 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8113		811314	1 000,0	3 000 000	1 350 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8114		811415	-	3 000 000	4 050 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8115		811516	-	3 000 000	2 790 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8116		811617	-	3 000 000	5 850 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8117		811718	-	3 000 000	3 000 000	1-en nature	0,87	90 000	78 300	292 500
8118		811819	-	3 000 000	3 810 000	1-en nature	1,27	90 000	114 300	292 500
8118		811820	11 200,0	3 000 000	13 890 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8119		811921	-	3 000 000	5 670 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8120		812022	-	3 000 000	7 470 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8201		820101	3 400,0	3 000 000	5 100 000	1-en nature	1,70	90 000	153 000	292 500
8202		820202	17 200,0	3 000 000	1 280 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8203		820303	6 700,0	3 000 000	720 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8204		820404	-	3 000 000	10 080 000	1-en nature	3,36	90 000	302 400	292 500
8205		820505	11 200,0	3 000 000	60 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8206		820607	13 100,0	3 000 000	9 750 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8207		820708	-	3 000 000	12 750 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8208		820809	-	3 000 000	1 530 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8209		820910	-	3 000 000	23 475 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8210		821011	13 900,0	3 000 000	6 660 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8211		821112	-	3 000 000	7 080 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8212		821213	-	3 000 000	180 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8213		821314	-	3 000 000	23 907 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8214		821415	-	3 000 000	2 040 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8215		821516	-	3 000 000	60 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8216		821617	-	3 000 000	3 330 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8217		821718	-	3 000 000	6 300 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8218		821819	23 700,0	3 000 000	3 720 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8219		821920	-	3 000 000	1 080 000	1-en nature	0,40	90 000	36 000	292 500
8220		822021	1 300,0	3 000 000	1 090 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8221		822122	-	3 000 000	510 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8221		822123	600,0	3 000 000	2 910 000	1-en nature	0,97	90 000	87 300	292 500
8222		822224	-	3 000 000	25 467 000	1-en nature	6,53	90 000	587 700	292 500
8223		822325	10 800,0	3 000 000	1 890 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8224		822426	15 400,0	3 000 000	4 590 000	1-en nature	1,53	90 000	137 700	292 500
8225		822501	-	3 000 000	1 200 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8226		822602	-	3 000 000	3 450 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8227		822703	-	3 000 000	1 200 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8228		822804	-	3 000 000	900 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8229		822905	-	3 000 000	540 000	2-en espèces	-	90 000	-	-
8230		823006	-	3 000 000	540 000	2-en espèces	-	90 000	-	-

250 902 000	16,63	1 486 700	2 340 000
Pour ligne=	19 956	Contingence 20%:	565 000
Grand total pertes permanentes	1 256 940	Total avec contingence	2 925 000

Projet Ségou Solaire, Mali  
ANNEXE D - Calcul des compensations - Parcelles agricoles

A2

1-code men. eval.	2-code parcelle	Code parcelle	Compensation récoltes par ha	Total compensation récoltes	D1a-aucres	D1d-Tanarhier	Compensation tot. lamarinier	D1e-Baobab	Compensation tot. baobab	D1f-Kariké	Compensation tot. kariké		
8101	1	810101	1 382 400	1 797 120	1-COU			1	87 600	2	175 200		
8102	2	810202	1 382 400	760 320	1-COU			1	87 600	1	87 600		
8103	3	810303	1 382 400	456 190	1-COU					1	87 600		
8104	4	810404	1 382 400	12 440	1-COU					1	87 600		
8105	5	810505	1 382 400	1 380	2-NON								
8106	6	810606	1 382 400	1 783 300	1-COU					7	613 200		
8107	7	810707	1 382 400	2 916 860	1-COU			2	175 200	1	87 600		
8108	8	810808	1 382 400	387 070	1-COU								
8109	9	810909	1 382 400	1 451 520	1-COU					7	175 200		
8109	10	810910	1 382 400	207 360	1-COU			1	87 600	5	438 000		
8110	11	811011	1 382 400	4 451 330	1-COU			2	175 200	5	438 000		
8111	12	811112	1 382 400	304 130	1-COU			3		3	262 800		
8112	13	811213	1 382 400	317 950	1-COU					3	262 800		
8113	14	811314	1 382 400	622 080	1-COU					10	876 000		
8114	15	811415	1 382 400	1 866 240	1-COU			1	87 600	7	613 200		
8115	16	811516	1 382 400	1 285 630	1-COU			1	87 600	4	350 400		
8116	17	811617	1 382 400	2 695 660	1-COU			1	87 600	14	1 226 400		
8117	18	811718	1 382 400	1 202 690	1-COU					9	788 400		
8117	19	811719	1 382 400	1 755 650	1-COU					9	788 400		
8118	20	811820	1 382 400	6 400 510	1-COU			6	526 600	5	438 000		
8119	21	811921	1 382 400	2 612 740	1-COU			2	175 200	10	876 000		
8120	22	812022	1 382 400	3 442 180	1-COU			1	87 600	8	700 800		
8201	1	820101	1 382 400	2 350 080	1-COU					6	525 600		
8202	2	820202	1 382 400	560 610	1-COU					10	876 000		
8203	3	820303	1 382 400	331 760	1-COU					10	876 000		
8204	4	820404	1 382 400	4 644 860	1-COU					15	1 314 000		
8205	5	820505	1 382 400	27 650	1-COU					10	876 000		
8206	6	820606	1 382 400	4 492 800	1-COU			2	175 200	6	525 600		
8207	7	820707	1 382 400	5 875 200	1-COU			2	175 200	47	4 117 200		
8208	8	820808	1 382 400	705 020	1-COU					3	262 800		
8209	9	820909	1 382 400	8 322 050	1-COU					100	8 760 000		
8209	10	820910	1 382 400	3 068 930	1-COU			3	262 800	6	525 600		
8210	11	821011	1 382 400	3 262 460	1-COU			1	87 600	30	2 628 000		
8211	12	821112	1 382 400	3 124 220	1-COU			3	262 800	20	1 752 000		
8212	13	821213	1 382 400	82 940	2-NON			1	87 600				
8213	14	821314	1 382 400	677 390	1-COU			1	87 600	5	438 000		
8214	15	821415	1 382 400	8 474 110	1-COU					40	3 504 000		
8215	16	821516	1 382 400	940 030	1-COU								
8216	17	821617	1 382 400	27 650	2-NON								
8217	18	821718	1 382 400	1 634 460	1-COU			1	87 600	2	175 200		
8218	19	821819	1 382 400	2 903 040	1-COU			3	262 800	2	175 200		
8219	20	821920	1 382 400	1 714 180	1-COU					10	876 000		
8220	21	822021	1 382 400	552 960	1-COU								
8221	22	822122	1 382 400	497 660	1-COU			1	87 600				
8221	23	822123	1 382 400	235 010	1-COU			1	87 600	4	350 400		
8222	24	822224	1 382 400	1 340 930	2-NON					7	613 200		
8223	25	822325	1 382 400	9 027 070	1-COU			1	87 600	40	3 504 000		
8224	26	822426	1 382 400	870 910	1-COU			1	87 600	14	1 226 400		
8225	1	822501	1 382 400	2 115 070	1-COU								
8226	2	822602	1 382 400	552 960									
8227	3	822703	1 382 400	1 695 760									
8228	4	822804	1 382 400	552 960									
8229	5	822905	1 382 400	414 720									
8230	6	823006	1 382 400	248 830									
				<b>107 863 660</b>				<b>35</b>	<b>3 066 000</b>	<b>12</b>	<b>1 051 200</b>	<b>492</b>	<b>43 099 200</b>



1-code men. eval.	2-code parcelle	Code parcelle	D11-autre1	Compensation tot. arbre	D11-autre2, préciser	D11-autre2	Compensation tot. arbre	D11w-autre3, préciser	D11w-autre3	Compensation tot. arbre	D11w-autre4, préciser	D11w-autre4
8101	1	810101										
8102	2	810202										
8103	3	810303										
8104	4	810404										
8105	5	810505										
8106	6	810606	2	10 000	Lannea fruticosa	1	9 000					
8107	7	810707										
8108	8	810808										
8109	9	810909										
8109	10	810910										
8110	11	811011	2	10 000								
8111	12	811112										
8112	13	811213										
8113	14	811314	1	5 000								
8114	15	811415	1	9 000								
8115	16	811516										
8116	17	811617										
8117	18	811718	1	5 000								
8117	19	811719										
8118	20	811820										
8119	21	811921										
8120	22	812022	2	18 000								
8201	1	820101										
8202	2	820202	20	564 000								
8203	3	820303										
8204	4	820404	2	18 000	Ficus gratifoliorapa	1	8 760					
8205	5	820505										
8206	7	820607	2	10 000								
8207	8	820708										
8208	9	820809	4	36 000	Cola haurifolia	2	40 000	Ziziphus mauritania	2	20 000		
8209	10	820910	3	30 000	Diospiros mespiliformis	2	10 000					
8210	11	821011	10	50 000								
8211	12	821112										
8212	13	821213										
8213	14	821314										
8214	15	821415	1	4 380								
8215	16	821516	1	9 000	Diospiros mespiliformis	1	5 000					
8216	17	821617										
8217	18	821718										
8218	19	821819										
8219	20	821920										
8220	21	822021	1	5 000								
8221	22	822122										
8221	23	822123										
8222	24	822224										
8223	25	822325	8	35 040								
8224	26	822426										
8225	1	822501										
8226	2	822602										
8227	3	822703										
8228	4	822804										
8229	5	822905										
8230	6	823006										
<b>61</b>			<b>7</b>	<b>818 420</b>		<b>72 760</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total arbres parcelles agricoles 48 298 590</b> <b>Total arbres centrale 623</b> <b>Grand total (A2 et R1) 48 595 590</b>												

1-code_conce	3-site	Parcelle Bâtie	Parcelle Non bâtie	B1a-chef_prénom	B1b-chef_nom	B1c-chef_surnom	B2a-rep_prénom	B2b-rep_nom	B2c-rep_surnom
9101	4-Ligne seulement	1		Amadou	Tamboura				
9102	4-Ligne seulement		1	Souleymane	Coulibaly				
9104	4-Ligne seulement	1		Moussa	Traoré		Gaoussou	Konaté	
9105	4-Ligne seulement	1		Lamine	Traoré				
9106	4-Ligne seulement	1		Moumoune	Ouedraogo		Mahamadou	Ouedraogo	
9107	4-Ligne seulement		1	Hawa	Traoré		Adama	Djoni	
9110	4-Ligne seulement		1	Oumar	Diarra				
9116	1-Centrale		1	Korka Dit Soungalo	Guindo				
9117	1-Centrale		1	Dramane	Traoré				
9118	1-Centrale		1	Abdoulaye	Diallo				
9119	1-Centrale		1	Adama	Keita				
9120	1-Centrale		1	Yacouba	Goïta				
9201	4-Ligne seulement		1	Mamadou	Traoré				
9202	4-Ligne seulement	1		Adama	Dembélé				
9203	4-Ligne seulement		1	Ybrahima	Sylla				
9205	4-Ligne seulement		1	Gaoussou	Diarra				
9206	4-Ligne seulement		1	Barema	Koumaré				
9207	4-Ligne seulement		1	Soumana	Tangara				
9209	4-Ligne seulement		1	Bakary	Djire				
9210	4-Ligne seulement		1	Modibo	Coulibaly				
9211	4-Ligne seulement		1	Sitan	Diarra				
9212	4-Ligne seulement	1		Hawa	Cissé		Diouramouso	Sountara	

6 16

22

1-code_conce	3-site	D1-Habitation_affecté	TERRE DANS EMPRISE CENTRALE	superficie-parcelle_ha	superficie-parcelle_m2	PRIX TERRE/HA	COMPENSATION TERRE (perte permanente)
9101	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,073	733,0	4 800 000	-
9102	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,039	388,5	4 800 000	-
9104	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,043	427,0	4 800 000	-
9105	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,042	420,5	4 800 000	-
9106	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,028	281,5	4 800 000	-
9107	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,039	392,0	4 800 000	-
9110	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,032	320,0	4 800 000	-
9116	1-Centrale	2-NON	1	0,0835	835,0	4 800 000	400 800
9117	1-Centrale	2-NON	1	0,0442	442,0	4 800 000	212 160
9118	1-Centrale	2-NON	1	0,0308	308,0	4 800 000	147 840
9119	1-Centrale	2-NON	1	0,042612	426,1	4 800 000	204 540
9120	1-Centrale	2-NON	1	0,06075	607,5	4 800 000	291 600
9201	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,039	387,0	4 800 000	-
9202	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,034	343,0	4 800 000	-
9203	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,048	477,0	4 800 000	-
9205	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,105	1046,0	4 800 000	-
9206	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,035	352,0	4 800 000	-
9207	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,046	463,5	4 800 000	-
9209	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,035	352,0	4 800 000	-
9210	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,042	424,0	4 800 000	-
9211	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,023	227,0	4 800 000	-
9212	4-Ligne seulement	2-NON	0	0,042	415,5	4 800 000	-

1 256 940

1-code_conce	3-site	Dédommagement terre	COMPENSATION TERRE (perte temporaire)	D2-cbture_affectée	D3a-cbture_mat	Cbture?	Prix unitaire	Total ml compensé	Compensation clôture
9101	4-Ligne seulement	100 000	100 000	1-OUI	2-banco	1	15000	20	300000
9102	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9104	4-Ligne seulement	100 000	100 000	1-OUI	2-banco	1	15000	20	300000
9105	4-Ligne seulement	100 000	100 000	1-OUI	2-banco	1	15000	20	300000
9106	4-Ligne seulement	100 000	100 000	1-OUI	2-banco	1	15000	20	300000
9107	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9110	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9116	1-Centrale	100 000	-	2-NON		0	0	20	0
9117	1-Centrale	100 000	-	2-NON		0	0	20	0
9118	1-Centrale	100 000	-	2-NON		0	0	20	0
9119	1-Centrale	100 000	-	2-NON		0	0	20	0
9120	1-Centrale	100 000	-	2-NON		0	0	20	0
9201	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9202	4-Ligne seulement	100 000	100 000	1-OUI	2-banco	1	15000	20	300000
9203	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9205	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9206	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9207	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9209	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9210	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9211	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0
9212	4-Ligne seulement	100 000	100 000	2-NON		0	0	20	0

1 700 000

1 500 000

1-code_conce	3-site	D5-Equip_inamov	D6a-Equip_Latine	Compensation Latrine	D6d-Equip_cuis_murs	Compensation Cuisine	D6f-Equip_hangar	Compensation Hangar	
9101	4-Ligne seulement	1-OUI	2	194 350	1	283 760	0	-	
9102	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9104	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9105	4-Ligne seulement	1-OUI		-	1	283 760		-	
9106	4-Ligne seulement	1-OUI		-		-		-	
9107	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9110	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9116	1-Centrale	2-NON		-		-		-	
9117	1-Centrale	2-NON		-		-		-	
9118	1-Centrale	2-NON		-		-		-	
9119	1-Centrale	1-OUI		-		-		-	
9120	1-Centrale	2-NON		-		-		-	
9201	4-Ligne seulement	1-OUI		-		-		-	
9202	4-Ligne seulement	1-OUI	1	97 175	1	283 760	1	116 725	
9203	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9205	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9206	4-Ligne seulement	1-OUI		-		-		-	
9207	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9209	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9210	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9211	4-Ligne seulement	2-NON		-		-		-	
9212	4-Ligne seulement	1-OUI		-		-		-	
				<b>3</b>	<b>291 525</b>	<b>3</b>	<b>851 280</b>	<b>1</b>	<b>116 725</b>

1-code_conce	3-site	D6g-Equip_puits	Compensation Puits	D6h-Equip_enclos	Compensation Endos	D6i-Equip_poulailler	Compensation Poulailler	D6l-Equip_jardin	Compensation Jardin
9101	4-Ligne seulement	1	155 250	0	-	0	-	0	-
9102	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9104	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9105	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9106	4-Ligne seulement	1	155 250		-		-		-
9107	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9110	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9116	1-Centrale		-		-		-		-
9117	1-Centrale		-		-		-		-
9118	1-Centrale		-		-		-		-
9119	1-Centrale	1	155 250		-		-		-
9120	1-Centrale		-		-		-		-
9201	4-Ligne seulement	1	155 250	1	50 000	1	63 250	1	400 000
9202	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9203	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9205	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9206	4-Ligne seulement	1	155 250		-		-		-
9207	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9209	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9210	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9211	4-Ligne seulement		-		-		-		-
9212	4-Ligne seulement	1	155 250		-		-		-
<b>6</b>			<b>931 500</b>	<b>1</b>	<b>50 000</b>	<b>1</b>	<b>63 250</b>	<b>1</b>	<b>400 000</b>

Total équipements: **4 204 280**

1-code_conce	3-site	D7-arbres	D8d-Baobab	Compensation tot_baobab	D1q-Anacardier	Compensation tot_anacardier	D fr-autre1_préciser	D fr-autre1	Compensation tot_arbre
9101	4-Ligne seulement	1-OUI			3	78 840	Arbre à étage	1	4 380
9102	4-Ligne seulement	2-NON							
9104	4-Ligne seulement	2-NON							
9105	4-Ligne seulement	1-OUI					Azadiratcha indica	1	4 380
9106	4-Ligne seulement	2-NON							
9107	4-Ligne seulement	2-NON							
9110	4-Ligne seulement	2-NON							
9116	1-Centrale	2-NON							
9117	1-Centrale	1-OUI					Acacia nilotica	2	56 400
9118	1-Centrale	1-OUI					Acacia nilotica	1	28 200
9119	1-Centrale	2-NON							
9120	1-Centrale	2-NON							
9201	4-Ligne seulement	1-OUI					Acacia nilotica	1	28 200
9202	4-Ligne seulement	2-NON							
9203	4-Ligne seulement	2-NON							
9205	4-Ligne seulement	2-NON							
9206	4-Ligne seulement	1-OUI		87 600					
9207	4-Ligne seulement	2-NON							
9209	4-Ligne seulement	2-NON							
9210	4-Ligne seulement	2-NON							
9211	4-Ligne seulement	2-NON							
9212	4-Ligne seulement	2-NON							

1	87 600	3	78 840	0	6	121 560
---	--------	---	--------	---	---	---------

1-code_conce	3-site	D1s-autre2_préciser	D1s-autre2	Compensation toI_arbre	D1t-autre3_préciser	D1t-autre3
9101	4-Ligne seulement					
9102	4-Ligne seulement					
9104	4-Ligne seulement					
9105	4-Ligne seulement					
9106	4-Ligne seulement					
9107	4-Ligne seulement					
9110	4-Ligne seulement					
9116	1-Centrale					
9117	1-Centrale	Lanea fruticosa	1	9 000		
9118	1-Centrale					
9119	1-Centrale					
9120	1-Centrale					
9201	4-Ligne seulement					
9202	4-Ligne seulement					
9203	4-Ligne seulement					
9205	4-Ligne seulement					
9206	4-Ligne seulement					
9207	4-Ligne seulement					
9209	4-Ligne seulement					
9210	4-Ligne seulement					
9211	4-Ligne seulement					
9212	4-Ligne seulement					
<b>0</b>			<b>1</b>	<b>9 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Total arbres concessions 297 000**

*Total arbres ds concessions 11*



# ANNEXE E

## Formulaire d'enregistrement d'une plainte



Date : \_\_\_\_\_

No. de la réclamation : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Nom de l'agent d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## A - INFORMATION SUR LE RÉCLAMANT

M  Mme  Code PAP : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° CNI (Si « non-PAP ») : \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

Email: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

## B - DESCRIPTION DE LA PLAINTE

### Endroit du dépôt de la plainte:

Bureau du Projet :

Mairie de Pélengana :

Mairie de Ségou :

Chefferie traditionnelle de \_\_\_\_\_

### Comment voulez-vous être contacté pour la suite ?

(cochez) : Par email  Par la poste

Nature de la réclamation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Décrivez la plainte en précisant les noms, dates, endroits et évènements :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du réclamant

## C - AVIS TECHNIQUE DE L'AGENT DE RÉINSTALLATION

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de l'agent de réinstallation

Golder Associates, société détenue par ses employés avec plus de 50 ans d'expérience, a pour objectif de contribuer au développement de la Terre tout en préservant l'intégrité de la Terre. Nous fournissons des solutions qui aident nos clients à atteindre leurs objectifs de développement durable par la proposition d'un large éventail de services indépendants de conseil, de conception et de construction dans nos domaines de spécialité liés à la terre, à l'environnement et à l'énergie.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site [golder.com](http://golder.com)

Afrique	+ 27 11 254 4800
Asie	+ 86 21 6258 5522
Océanie	+ 61 3 8862 3500
Europe	+ 44 1628 851851
Amérique du Nord	+ 1 800 275 3281
Amérique du Sud	+ 56 2 2616 2000

[solutions@golder.com](mailto:solutions@golder.com)  
[www.golder.com](http://www.golder.com)

**Golder Associés Ltée**  
**9200, boul. de l'Acadie, bureau 10**  
**Montréal (Québec) H4N 2T2**  
**Canada**  
**T: +1 (514) 383 0990**

